

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE


Ministère d'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique.

Agence Nationale pour l'Emploi(TECHGHIL).



2184/PI/002/CPMP/TECHGHIL/TECHGHIL/2024

Marché N°-----

Objet	Elaboration d'un référentiel des Métiers et des Compétences pour le système d'information de TECHGHIL
Montant du marché	53 430 EURO HT (Cinquante-Trois Mille Quatre Cent Trente EURO hors taxes).
Délai d'exécution	Soixante (60) jours
Source de Financement	Budget Agence Fonds programmes TECHGHIL
Attributaire	HrFlow.ai par Riminder.sas
Mode de Passation	Entente Directe
Date de notification	20 NOV 2024
Visa de la personne responsable des marchés publics(PRMP) de l'Agence Nationale pour l'Emploi(TECHGHIL).	

Novembre 2024



## Acte d'engagement

18 NOV 2024

Le présent Marché a été conclu le

Entre

L'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL), sise Immeuble UTM, Avenue Fayçal 5196; tel +222 45244400 fax: +222 45252927, Nouakchott, République, Islamique de Mauritanie, représenté par son Directeur General, ci-après dénommé(**l'Autorité contractante**).

Et

La Société **HrFlow.ai** par **RIMINDER.sas**:112 avenue Charles de Gaulle, 92200

Siret :820725273000

Neuilly-sur Seine, France

Attendu que l'Autorité contractante souhaite que certains Services soient exécutés par le Titulaire, à savoir **l'Elaboration d'un référentiel des Métiers et des Compétences pour le système d'information de TECHGHIL**

, qu'il a accepté l'offre remise par le Titulaire en vue de l'exécution et de l'achèvement desdits Services, et de la réparation de toutes les malfaçons y afférentes pour un montant maximum de **53 430 EURO HT (Cinquante-Trois Mille Quatre Cent Trente EURO hors taxes)** et un délai d'exécution de (60)jours

Il a été arrêté et convenu de ce qui suit :

Dans le présent Marché, les termes et expressions auront la signification qui leur est attribuée dans les Cahiers des Clauses administratives du Marché aux quelles il est fait référence.

En sus de l'Acte d'engagement, les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du marché et être lus et interprétés à ce titre:

- (a) La notification d'attribution définitive,
- (b) La Soumission du Titulaire,
- (c) Le Cahier des Clauses administratives particulières du Marché,
- (d) Le Cahier des Clauses administratives générales du Marché,
- (e) Le Programme d'activités chiffré





(a) Les termes de Références:

(b) La méthodologie

Le présent acte d'engagement prévaudra sur toutes autres pièces constitutives du marché.

En cas de divergence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

En contrepartie des paiements à effectuer par l'Autorité contractante au Titulaire, comme mentionné ci-après, le Titulaire s'engage à exécuter les Services et à reprendre tous les défauts y afférents en conformité absolue avec les dispositions du Marché.

L'Autorité contractante s'engage à payer au Titulaire, à titre de rétribution pour l'exécution et l'achèvement des Services et la reprise des défauts y afférents, les sommes prévues au Marché ou toutes autres sommes qui peuvent être payables au titre des dispositions du Marché, et de la manière stipulée au Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en République Islamique de Mauritanie, le jour, mois et année mentionnés ci-dessus.

**Pour l'Autorité contractante**  
**Abdel Fettah ABDEL FETTAH**  
**Directeur Général de l'Agence TECHGHIL**



**Pour le Titulaire**  
**Mouhidine SEIV**

**Directeur Général de HrFlow.ai par RIMINDER.sas**



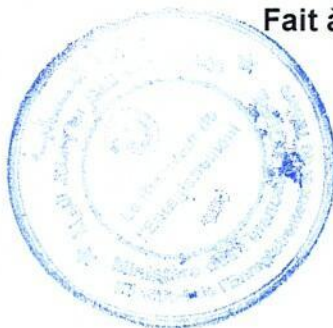
**Mohamed Abdallahi Ould Louly**

**Ministère d'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique**

*Mh/Louly*

**18 NOV 2024**

Fait à Nouakchott, le





REF. N°: ..... TECHGHIL/DG

NOUAKCHOTT, LE: ..... 18 NOV 2024  
نواكشوط، في: 18 NOV 2024

A

Monsieur le CEO de HrFlow.ai par Riminder.sas

## Objet : Lettre de notification de l'attribution du marché

La présente lettre, a pour but de vous notifier que votre offre en date du 09/10/2024 pour l'élaboration d'un référentiel des métiers et des compétences suivant la procédure d'entente directe, a été approuvé et le marché vous a été attribué pour un montant de Cinquante Trois Mille Quatre Cent Trente **euro HT (53 430 EURO HT)**, et un délai d'exécution de Soixante (60) jours.

Veillez agréer, Monsieur le CEO, l'expression de notre considération distinguée.

Abdel Fettah ABDEL FETTAH







*HrFlow.AI par Riminder SAS*

112 avenue Charles de Gaulle, 92200, Neuilly-sur-Seine, France

Siret : 820725273000

**Préparé par:**

Mouhidine Seiv le 09 / 30 / 2024

mouhidine.seiv@riminder.net

I. À Propos du Client

II. Proposition Commerciale - Résumé

1. Témoignages Clients
2. Talent & Job Funnels
3. Talent Copilot, AI-Powered Job site
4. Recruter Copilot, AI-Powered Talent Pool

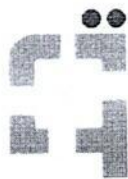
III. Synthèse du devis

IV. Conditions Spécifiques

V. Proposition Commerciale - Détail

1. Build (one-off)
2. Run (yearly)

**I. À Propos du Client**



وكالة

AGENCE

Société : Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGIL)

Nom du contact : Monsieur Abdel Fettah

Email du contact : afetah@gmail.com

Tél du contact : +222 20 19 79 79

Site web : techgil.mr

Siège : Immeuble UTM Avenue Fayçal 5196

Nouakchott Mauritanie

Prise de contact : 09 / 30 / 2024

## II. Proposition Commerciale - Resumé

### 1. Témoignages Clients



**Monoprix:** Outbound Sourcing Automation  
**+5 million** tasks/year



**Fed Group:** Inbound Sourcing Automation  
**+1 million** applications/year



**Gojob:** Recruiter Copilot  
**+4 388%** last 3 years

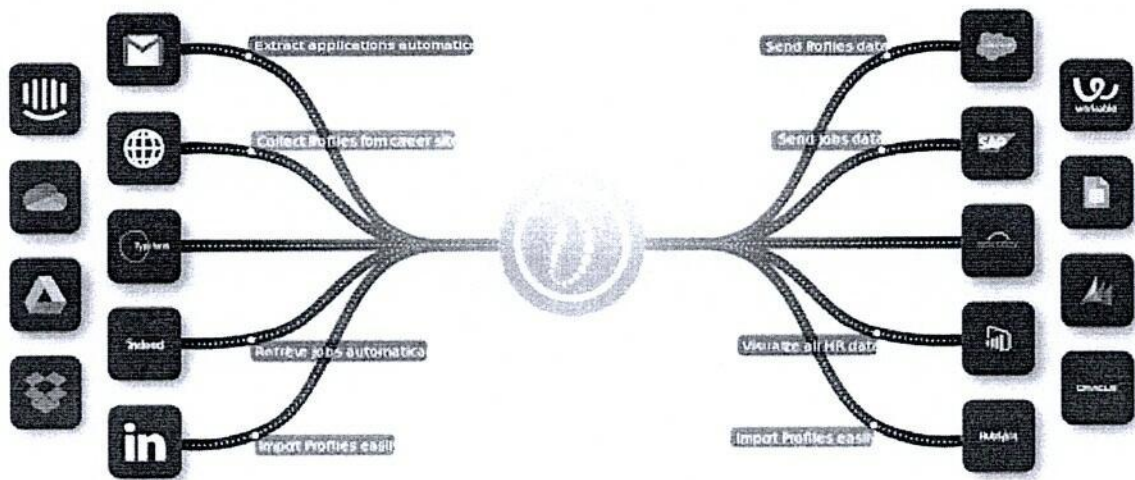


**Freework:** Talent Copilot  
**+300%** YoY growth

### 2. Talent & Job Funnels

Notre Automation Studio permet de créer des scénarios qui suivent vos instructions et votre logique d'entreprise. Collectez et Déplacez automatiquement les données des profils et des offres emplois entre vos applications web ou cloud. Passez d'une intégration point à point à des flux complexes, en utilisant une logique conditionnelle permettant de traiter des millions de tâches en quelques secondes.





Architecture Talent & Job Funnel pour Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGIL)

Sources Principales	Connecteurs	Data	Actions
Teghil.mr	API	Profiles	Récupérer les profiles vers HrFlow.ai
Teghil.mr	API	Jobs	Récupérer les offres d'emploi vers HrFlow.ai
Google for Jobs	API	Jobs	Récupérer les offres d'emploi vers HrFlow.ai
Linkedin	API	Jobs	Récupérer les offres d'emploi vers HrFlow.ai
Indeed	API	Jobs	Récupérer les offres d'emploi vers HrFlow.ai
Beta.mr	Crawler	Jobs	Récupérer les offres d'emploi vers HrFlow.ai

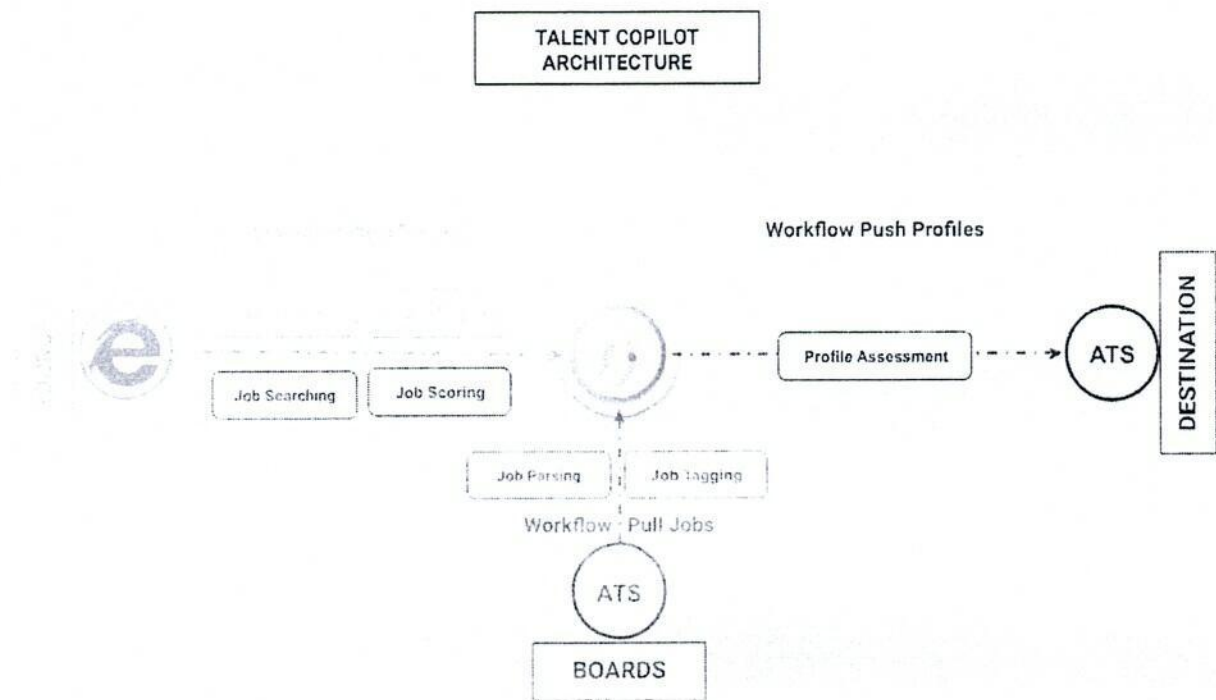
<b>Sources Principales</b>	<b>Connecteurs</b>	<b>Data</b>	<b>Actions</b>
Emploi Mauritanie	Crawler	Jobs	Récupérer les offres d'emploi vers HrFlow.ai
Rimtic	Crawler	Jobs	Récupérer les offres d'emploi vers HrFlow.ai

### **3. Talent Copilot, AI-Powered Job site**

Notre Talent Copilot alimenté par l'IA est conçu pour aider vos candidats, employés ou demandeurs d'emploi à identifier les offres d'emplois les plus qualifiées pour eux.



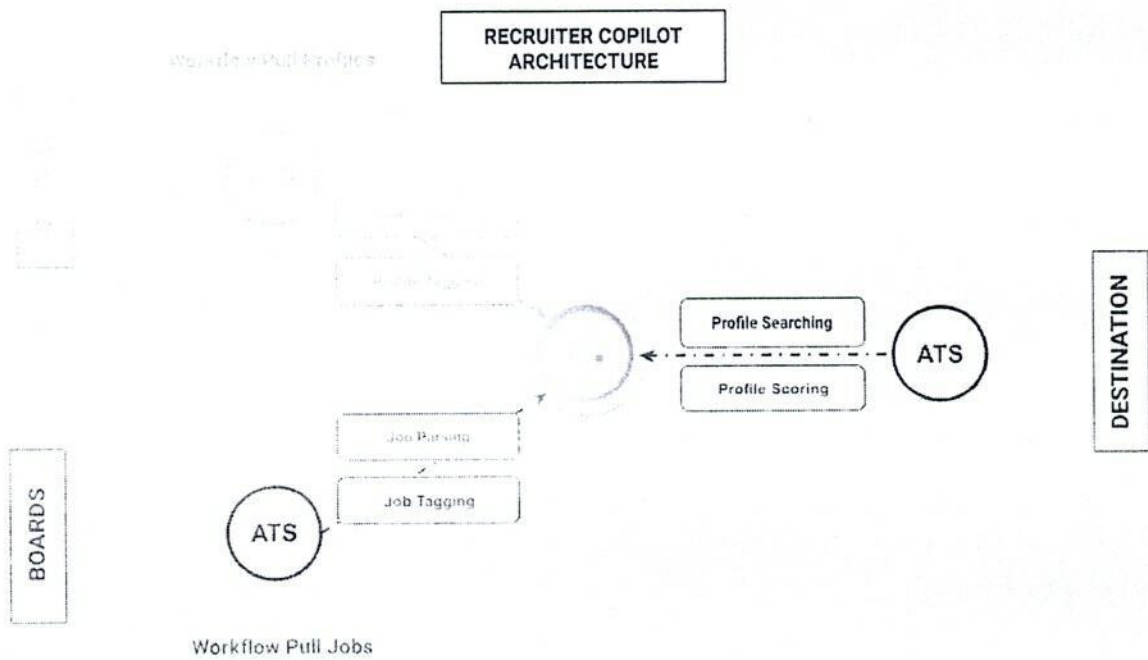




Architecture Talent Copilot pour Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGIL)

#### 4. Recruter Copilot, AI-Powered Talent Pool

Notre Recruter Copilot alimenté par l'IA est conçu pour vous aider, vous ou vos recruteurs à identifier les candidats et collaborateurs les plus qualifiés pour un poste à pourvoir.



Architecture Recruiter Copilot pour Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGIL)

### III. Synthèse du devis



ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT	DATE DE PAIEMENT	MONTANT
Build	À la réception de la facture	€68.400,00
Run	À la réception de la facture	€49.652,00
	<b>Total (HT)</b>	<b>€118.052,00</b>

#### IV. Conditions Spécifiques

- Cette proposition commerciale est valide pour 30 jours.
- Cette proposition commerciale, si elle est acceptée, est régie par ces Conditions Spécifiques suivies des Conditions Générales du Logiciel et des Services HrFlow.ai.
- Les crédits sont facturés à la signature et sont valables pendant douze (12) mois à compter de la date de signature effective du présent devis ou du bon de commande ultérieur qui y fait référence.
- Les crédits non utilisés ne sont pas reportés sur une période ultérieure.
- Le paiement est dû sous 30 jours à compter de la réception de la facture.
- Le non-paiement ou le non-renouvellement des crédits peut entraîner une suspension du service.

Bon pour accord pour le CLIENT

Pour HrFlow.ai

Pour la SAS RIMINDER,  
Monsieur Mouchène DE V





---

## V. Proposition Commerciale - Détail

### 1. Build (one-off)

CUSTOM WORKFLOWS	PRICE	QTY	SUBTOTAL
<b>Talent &amp; Job Funnels</b>			
Workflow Pull Jobs Récupérer les Offres depuis un Connecteur vers HrFlow.ai	€3.000,00	7	€21.000,00
<b>Talent Copilot</b>			
Workflow Pull Jobs Récupérer les offres depuis un connecteur vers Talent copilot en dédoublant les offres	€3.000,00	1	€3.000,00
Workflow Push Profiles Envoyer les Profiles depuis HrFlow.ai vers un Connecteur	€3.000,00	1	€3.000,00
<b>Recruiter Copilot</b>			
Workflow Pull Profiles Récupérer les Profiles depuis un Connecteur vers HrFlow.ai	€3.000,00	1	€3.000,00
<b>Sous-total (HT)</b>			<b>€30.000,00</b>

CUSTOM UI	PRICE	QTY	SUBTOTAL
Talent Copilot - 1 ann. 10 Page - Moteur de recherche (10 jours Sélectives Filter) - Job Lists - Job Offer <u>Intervention (5 jours)</u> - Finalat Document - Support - 1 an (24h/24h)	€6.000,00	1	€6.000,00

 <b>Recruiter Copilot</b> - Filtres personnalisés - Detail du profil - Colonnes personnalisées <a href="#">Lien vers le détail</a> - 1 Lead de qualification (100€) (100€) - 1 Support - 100€ (100€)	€6.000,00	1	€6.000,00
---	-----------	---	-----------


**Sous-total (HT) €12.000,00**

**CUSTOM AI**

**PRICE**

**QTY**

**SUBTOTAL**

 <b>Algorithme de Scoring Personnalisé</b> <a href="#">Lien vers le détail</a> Entraînement du modèle IA sur la base d'un historique de candidatures entre 20k et 50k <a href="#">Lien vers le détail</a> - 1 CRM - 1000€ (1000€) - 1 CRM - 1000€ (1000€) - 1 Product manager	€1.200,00	10	€12.000,00
--	-----------	----	------------

**Sous-total (HT) €12.000,00**

**PROJECT MANAGEMENT**

**PRICE**

**QTY**


**SUBTOTAL**

 <b>Customer success</b> - Comitologie mensuelle avec un CR rédigé par HrFlow.ai - Communication sur les nouveautés, mises à jour produit - Engagement & 2000€ (2000€) - 1000€ (1000€) - Suivi des Statistiques (taux d'utilisations par les recruteurs, nombre de profils traités/stockés, nombre d'offres traitées/stockées)  12 mois et 1000€ par mois - 1 Directeur Logiciel - 1 Chef de Projet	€1.200,00	12	€14.400,00
---	-----------	----	------------



Sous-total (HT) €14.400,00

## 2. Run (yearly)

WORKFLOW UNITÉ - TÂCHE	QUANTITY	PRICE	VOLUME	SUBTOTAL
<b>Talent &amp; Job Funnels</b>				
Workflow Pull Jobs x 7 Récupérer les Profils depuis plusieurs sources vers HiFlow.ai	1	€10.000,00	Unlimited	€10.000,00
<b>Talent Copilot</b>				
 Workflow Pull Jobs Récupérer les Jobs depuis HiFlow.ai vers Talent Copilot en réduisant les offres	1	€5.000,00	Unlimited	€5.000,00
Workflow Push Profiles Push Profile - from HiFlow.ai to a Connector	1	€5.000,00	Unlimited	€5.000,00
<b>Recruiter Copilot</b>				
Workflow Pull Profiles Récupérer les Profils depuis une Source vers HiFlow.ai	1	€5.000,00	Unlimited	€5.000,00
<b>Sous-total (HT)</b>				<b>€25.000,00</b>

PARSING UNIT - REQUEST	QUANTITY	PRICE	SUBTOTAL
<b>Profile Parsing (Ex: Total des profils traités annuellement)</b>			
 Up to 50k	30000	€0.10	€3.000,00
<b>Text Parsing (Ex: Total d'offres d'emploi postées annuellement)</b>			

Up to 50k 1200 jobs actifs par mois	12000	€0,05	€600,00
--	-------	-------	---------

**Sous-total (HT) €3.600,00**

<b>TAGGING &amp; ENRICHING</b>	<b>QUANTITY</b>	<b>PRICE</b>	<b>SUBTOTAL</b>
UNITÉ - REQUÊTE			

**Text Tagging & Enriching** (1 tag par experience x 5 x M profiles + 1 tag par job x 1 x N jobs)

100K+ - 500K	162000	€0,006	€972,00
--------------	--------	--------	---------

**Sous-total (HT) €972,00**

<b>IMAGING</b>	<b>QUANTITY</b>	<b>PRICE</b>	<b>SUBTOTAL</b>
UNITÉ - REQUÊTE			

**Text imaging** (Ex: Total d'offres d'emploi postées annuellement)

Up to 50k	12000	€0,10	€1.200,00
-----------	-------	-------	-----------

**Sous-total (HT) €1.200,00**

<b>SEARCHING &amp; FILTERING</b>	<b>QUANTITY</b>	<b>PRICE</b>	<b>SUBTOTAL</b>
UNITÉ - STOCKAGE			

**Profile Searching & Filtering** (Profils actifs mensuellement)

100K+ to 500K	158000	€0,04	€6.320,00
---------------	--------	-------	-----------

**Job Searching & Filtering** (Offres d'emploi actives mensuellement)

1k+ to 5K	1000	€0,60	€600,00
-----------	------	-------	---------

**Sous-total (HT) €6.920,00**

<b>SCORING &amp; AI RECOMMENDATION</b>	<b>QUANTITY</b>	<b>PRICE</b>	<b>SUBTOTAL</b>
UNITÉ - STOCKAGE			

**Profile Scoring & AI Recommendation** (Profils actifs mensuellement)

100K+ to 500K	158000	€0,07	€11.060,00
---------------	--------	-------	------------

**Job Scoring & AI Recommendation** (Offres d'emploi actives mensuellement)

1k+ to 5K	1000	€0,90	€900,00
-----------	------	-------	---------

**Sous-total (HT) €11.960,00**



## Coordonnées

0646793395 (Home)  
mouhidine.seiv@riminder.net

[www.linkedin.com/in/mouhidine](http://www.linkedin.com/in/mouhidine)  
(LinkedIn)  
[hrflow.ai](http://hrflow.ai) (Company)

## Principales compétences

Machine Learning  
Project Management  
Start-up Ventures

## Languages

Arabe (Native or Bilingual)  
Japonais (Limited Working)  
Français (Native or Bilingual)  
Anglais (Full Professional)

## Honors-Awards

Prize winner at "Génies des bibliothèques" competition

Finalist at the Mauritanian Mathematical Olympics

2nd Prize of the Jury at StartupBus France

Prize winner of the Paris-Saclay Competition for Innovative Companies Creation

Prize winner of the jury at BIG Mashup 2015

# Mouhidine SEIV

Founder & CEO @HrFlow.ai • Building AGI for recruiters • Forbes 30 Under 30 • Startx 18 •

## Résumé

Mouhidine SEIV (@SeivMouhidine) is an entrepreneur and data scientist. He is the founder and CEO of HrFlow.ai (formerly Riminder.net), the leading AI Powered HR Data Platform used by:

- Corporates: EDF, Safran, Sanofi, Engie
- Governments: Luxembourg, Haut de France, French Army, Gendarmerie Nationale
- HR Software: TalentSoft, IBM, Digitalrecruiters, kickmybot, Xtramile
- Jobboards: Figaro, Freelance.com
- Staffing: Fedgroup, Gojob, Bruce.works
- consulting: PwC, Capgemini, Act-on group, HR-Path

\$2.3M fundraising in seed from some of the most iconic tech-entrepreneurs in France and the French government.

Fan of robots, Mouhidine started mechanics and embedded electronics at the age of 7, got his baccalaureate at Lycée AL BARAKA (Mauritania) at age of 16, went to Morocco to prepare for the highly competitive entrance exams to the French Grandes Ecoles, before getting into Machine Learning at 19 at Ecole Centrale Paris (France).

He holds an engineering degree in Applied Mathematics, Computer Science and Entrepreneurship from Ecole Centrale Paris, and an MSc in Research in Machine Learning and Computer Vision from Ecole Normale Supérieure.

## Expérience

HrFlow.ai (ex: Riminder.net)

8 ans 5 mois

CEO & CPO

juillet 2019 - Present (5 ans 4 mois)



Founder & CEO & CTO & CPO  
juin 2016 - juillet 2019 (3 ans 2 mois)

*See LinkedIn for details*

By leveraging AI superpowers, we help HR Tech, Staffing Agencies, and Large employers to thrive in a high-frequency labor market.

We are on a journey to solve unemployment one API at a time and make AI and data integration pipelines a commodity in the HR Industry.

Customers:

- Corporates: EDF, Safran, Sanofi, Engie
- Governments: Luxembourg, Haut de France, French Army, Gendarmerie Nationale
- HR Software: TalentSoft, IBM, Digitalrecruiters, kickmybot, Xtramile
- Job boards: Figaro, Freelance.com
- Staffing: Crit, Fedgroup, Gojob, Bruce.works
- Consulting: PwC, Capgemini, Act-on group, HR-Path

Ecole Centrale Paris

Visiting Assistant Professor

janvier 2016 - mars 2016 (3 mois)

Teaching Deep Learning for NLP and Recommendations Systems for Msc students of the Computer Science and Advanced systems class.

---

## Formation

Stanford University

Startx, Entrepreneurship/Entrepreneurial Studies · (2018 - 2018)

Ecole normale supérieure

Master's degree in research in Applied Mathematics, Machine learning, Artificial intelligence, Statistical Learning, Computer Vision and Data Mining · (2014 - 2015)

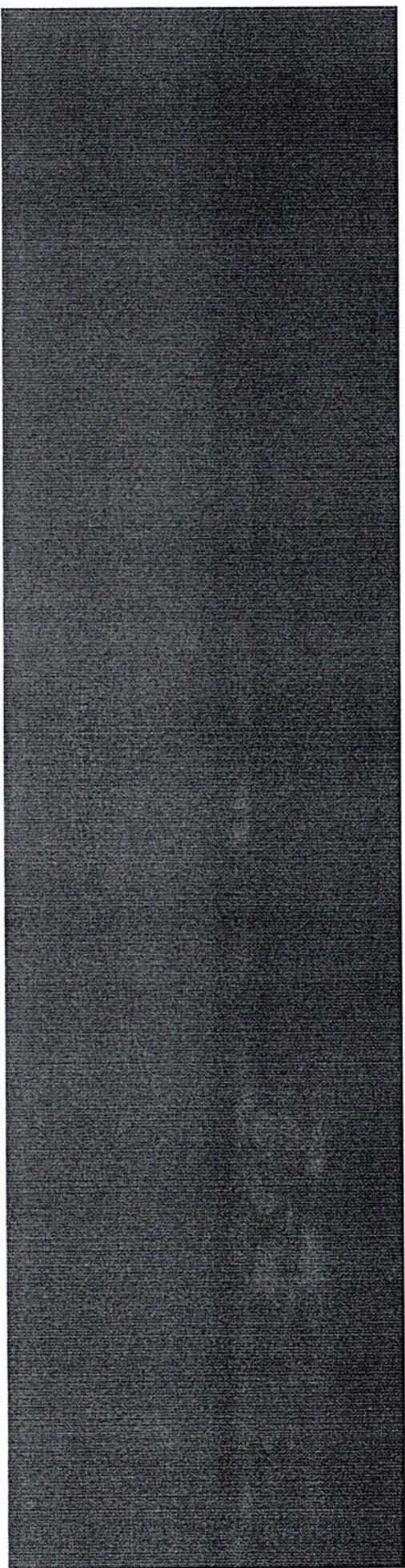
Ecole centrale de Paris / Centrale Paris

Engineering Degree & Master of Science, Theoretical and Mathematical Physics, Mathematics and Computer Science · (2011 - 2014)

Lycée Oumar Ibn El-khattab (Meknès, Morocco)

MPSI/MP\*, Mathematics and Physics · (2008 - 2011)





Ecole AL BARAKA (Nouakchott, Mauritania)  
Baccalauréat C, Mathematics and Physics · (1997 - 2008)



## Contact

Abdellahi.Mezid@centrale-ca  
sablanca.ma

[www.linkedin.com/in/abdellahi-  
mezid-27292b179](https://www.linkedin.com/in/abdellahi-mezid-27292b179) (LinkedIn)

## Top Skills

API Development

MySQL

Git

## Languages

English (Full Professional)

Arabic (Native or Bilingual)

French (Native or Bilingual)

## Certifications

Digital Transformation

855/990

Neural Networks and Deep Learning

Dalf C1: 88/100

AI For Everyone

# Abdellahi MEZID

Opinion are my own | Software Engineer | Ecole Centrale Alumnus

[www.linkedin.com/in/abdellahi-mezid-27292b179](https://www.linkedin.com/in/abdellahi-mezid-27292b179)

## Experience

HrFlow.ai (ex: Riminder.net)

Software Engineer

June 2023 - Present (1 year 5 months)

[www.linkedin.com/company/hrflow-ai/](https://www.linkedin.com/company/hrflow-ai/)

Lead the process of client API integrations, from defining requirements to executing development tasks.

Keywords: Python, AWS, Salesforce, Open source, Customer Success

Sopra Banking Software

2 years 3 months

Software Engineer

September 2021 - May 2023 (1 year 9 months)

R&D Amplitude:

- Projet Télécompensation SEPA, SIT, EBC, COPS
- Domaine fonctionnel: Virement, prélèvement, Moyen de paiement
- Hard skills : Oracle, Unix shell, XML, Soap Api, Test unitaire et analyste
- Soft skills : rédaction des analyses technique

Software Engineer Intern

March 2021 - August 2021 (6 months)

- Développement d'une application web pour la gestion des projets informatiques
- Contribution à l'amélioration de la performance de l'équipe
- Initiation à l'intégration des solutions bancaires
- Participation aux projets de développement autour du Core banking Amplitude, pour des clients de Sopra.
- Familiarisation avec les technologies: JAVA SpringBoot, Thymeleaf, Reactjs, Html, css, js.
- Gestion de la mission utilisant la méthodologie Agile scrum.
- Développement métier: 4GL
- Formations: métiers bancaire, Core banking Amplitude

SNCF



### Project Engineer

November 2020 - January 2021 (3 months)

Ce projet a été réalisé dans le cadre de la formation à l'Ecole Centrale Casablanca et été doublement encadré par la SNCF et l'Ecole Centrale Casablanca.

L'objectif était de réfléchir à un système de contrôle visuel basé sur des réseaux neuronaux, pour assurer la stabilité du contact.

Les majeurs réalisations:

- Etablissement l'état de l'art sur le sujet
- Réalisation d'un algorithme de supervision et de tracking du mouvement du point de contact entre caténaire et pantographe basé.
- Technologies : Opencv, python

### WafR

Business Developer

April 2020 - July 2020 (4 months)

Mission entrepreneuriale réalisée dans le cadre du parcours BOA (entre ECC et ESSECAfrica).

Majeurs réalisations:

- Contribution à la stratégie de déploiement de WafR sur son marché cible

### Banque des financements islamiques ( BFI)

IT intern

June 2019 - August 2019 (3 months)

مهامكوكوالم. الماوتومو

- La Réalisation d'une mission de Réhabilitation des métiers bancaires, utilisant le core banking T24
- La réalisation d'une base de données pour faciliter le Réhabilitation des métiers Bancaires
- L'Assistance au travail dans différents services de la banque.
- La proposition de plusieurs actions à mener pour améliorer la communication de la banque

---

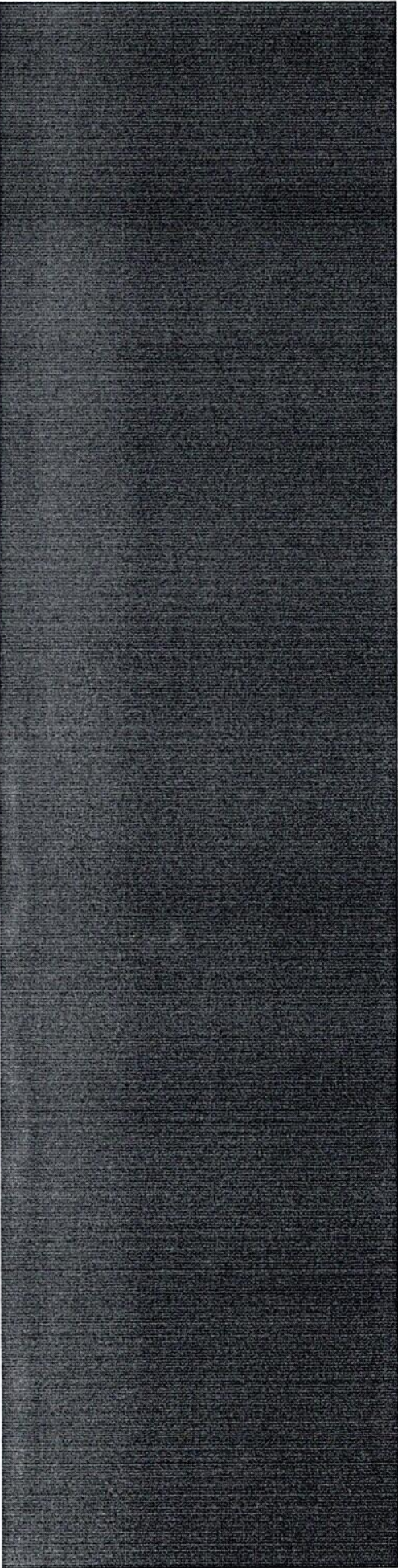
## Education

Ecole Centrale Casablanca

Master's degree, Multidisciplinary Engineering · (2018 - September 2021)

ESSEC Business School





Exchange Program, Business & Operations in Africa Field Of  
StudyBusiness · (2020 - 2020)

Institut Préparatoire aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs de Nouakchott  
· (2016 - 2018)

Lycée Militaire de Nouakchott  
Baccalauréat, Mathématique · (2015 - 2016)



## Coordonnées

david.mirabel@gmail.com

[www.linkedin.com/in/david-mirabel](https://www.linkedin.com/in/david-mirabel)  
(LinkedIn)

## Principales compétences

Gestion du cycle de vente

Ventes complexes

Marketing sur Pinterest

## Langues

Anglais (Professional Working)

Espagnol (Limited Working)

Chinois (Elementary)

Français (Native or Bilingual)

# David Mirabel

Engineer @ HRflow.ai | Ecole Centrale Paris

## Expérience

HrFlow.ai (ex: Riminder.net)

Sales Engineer

mai 2024 - Present (6 mois)

By leveraging AI superpowers, we help HR Tech, Staffing Agencies, and Large employers to thrive in a high-frequency labor market.

We are on a journey to solve unemployment one API at a time and make AI and data integration pipelines a commodity in the HR Industry.

Customers:

- Staffing : Crit, Fedgroup, Gojob, Bruce.works
- Consulting: PwC, Capgemini, Act-on group, HR-Path
- Corporates : EDF, Safran, Sanofi, Engie
- Governments : Luxembourg, Haut de France, French Army, Gendarmerie Nationale
- HR Software : TalentSoft, IBM, Digitalrecruiters, kickmybot, Xtramile
- Job boards : Figaro, Freelance.com

## Meritis

4 ans 9 mois

Consultant en développement commercial

avril 2024 - mai 2024 (2 mois)

Audit commercial du pôle Conseil de l'entreprise.

- Cadrage
- Echange avec les parties prenantes
- Analyse du contexte, des objectifs et des moyens
- Identification des axes d'amélioration
- Proposition de plans d'action correctifs et d'une roadmap

Responsable d'agence

avril 2022 - mai 2024 (2 ans 2 mois)

- Recrutement d'équipe



- Organisation du territoire commercial
- Formation et management de 2 commerciaux devenus "Best Performers" de l'entreprise (croissance et deals)
- Participation à référencement sur marché publique et privé

#### Ingénieur d'affaires

septembre 2019 - mars 2022 (2 ans 7 mois)

Région de Paris, France

Au sein de l'entité Technologies qui se charge des Industriels, mes missions sont de :

- Prospector de nouveaux clients
- Comprendre leurs environnement (entreprises, projets, équipes et enjeux)
- Proposer un accompagnement adapté en forfait ou régie (Dev, DevOps, Cloud, Data, Pilotage et Agilité)
- Gérer, fidéliser et développer mon portefeuille client
- Garantir le bon déroulement des missions (suivi des missions)
- Négocier avec des services achats grands comptes
- Recruter et suivre la carrière de consultants (bilan annuel, formation, etc)
- Elaborer des réponses aux référencements

Comptes clients : RTE, EDF, Valeo, Parrot, Groupe Pierre et Vacances - Center Parcs, Groupe SEB

#### Trenda

Co-fondateur - Head of Marketing & Sales

mars 2020 - mars 2022 (2 ans 1 mois)

Villa de Paris, Ile-de-France, France

Mes missions :

- Gestion de la relation client
- Pilotage des canaux de vente B2B, B2C et de leurs rentabilités (Ads) : analyse des KPIs (Panier Moyen, taux de conversion, etc)
- Gestion des stocks et prévisions des ventes : catalogue produit (500 SKUs), cycle de de vie (entrée, test, croissance, bestsellers, sortie)
- Construction de rapports financiers
- Pilotage de la croissance et de la marge
- Automatisation des tâches récurrentes via outils nocode et scripting Zapier, Gsheet, Drive
- Création de contenu pour les marques : Fiches produits, newsletters, RS, etc
- Pilotage de 2 ETP freelances (SAV, appuis au marketing)

Mes résultats :



- 90k€ de CA cumulés sur 2 ans (60k€ la dernière année)
- + 3500 ventes réalisées
- + 3000 clients dans 47 pays (65% EMEA, 15% US, 10% Asia)

### Datrend

Co-fondateur - Head of marketing & Sales

mai 2016 - septembre 2019 (3 ans 5 mois)

#### Mes missions :

- Analyse du marché & définition d'une stratégie marketing
- Conception du MVP
- Mise en place de campagnes d'acquisition (Facebook & Instagram Ads)
- Prospection mail, téléphone, physique
- Gestion de la relation client
- Design & pilotage de la réalisation de la plateforme SaaS

Datrend met en relation des marques qui veulent de la publicité avec des blogueurs.

#### Key Data points :

- 80% de nos blogueurs acceptent les produits/services que les marques vendent comme moyen de rémunération.
- 98% de nos blogueurs acceptent de faire de la publicité gratuitement quand une marque leur plaît vraiment.
- +500 influenceurs inscrits
- +120 marques clientes
- +450 partenariats réalisés

### Berluti

Analyste & Chef de projet

février 2015 - juillet 2015 (6 mois)

- Animation des prestations de réparations et d'entretien validé par Berluti en zone :
- Suivi des plannings
- Communication des plannings aux magasins
- Pilotage et suivi de des projets d'animations saisonniers sur la patine afin d'assurer leur harmonisation sur tout le réseau



- Analyse de l'impact du visual merchandising sur les ventes par catégorie de produit

- Mise en place des KPI's mensuels et hebdomadaire
- Analyse quantitative et qualitatives des données
- Création du processus d'analyse
- Automatisation du traitement des données

### Cassiopae

Consultant migration de données

août 2014 - janvier 2015 (6 mois)

Under the responsibility of the project manager, I performed the following activities within the project team:

- Follow-up and perform data migration runs to push & check legacy data within Cassiopae
- Perform some configuration and settings within the application according to requirements
- Being actively involved in weekly meetings with the project team
- Reporting on my activities

### Université de Bordeaux

Assistant chercheur en mécanique des fluides

avril 2012 - août 2012 (5 mois)

Talence

Au sein du laboratoire TREFLE (Transferts – Ecoulements - Fluides - Energétique), j'ai assisté le Pr. AMIROUDINE Sakir en développant des manipulations de travaux pratiques sur de nouveaux bancs d'essais.

Le but était de créer des travaux pratiques destinés aux élèves de première et deuxième année de licence.

Actions menées :

- Etalonnage des bancs d'essais
- Mise en place de procédures de Travaux Pratiques (TP) pour appréhender les notions fondamentales de la mécanique des fluides
- Rédaction de manuel d'utilisation des machines
- Rédaction des différentes manipulation
- Livraison des corrigés "types" des TP



---

## Formation

CentraleSupélec

Master of Engineering (MEng) & Entrepreneurship, Génie industriel · (2012 - 2016)

Université de Bordeaux

Bachelor of Engineering (BEng), Mécanique Energetique et Fondamentale · (2009 - 2012)

## LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

À : L'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL), sise Immeuble UTM,  
Avenue Fayçal 5196; tel +222 45244400 fax: +222 45252927, Nouakchott,  
République, Islamique de Mauritanie

Nous, soussignés **Mouhidine SEIV** Directeur Général de **HrFlow.ai par RIMINDER.sas**,  
avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour l'**Elaboration d'un référentiel des Métiers et des Compétences pour le système d'information de TECHGHIL** conformément aux termes de références et à notre Proposition technique.  
Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à **53 430 EURO HT**  
«Cinquante Trois Mille Quatre Cent Trente EURO *Hors Taxes* »

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Marché, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance stipulée à l'alinéa 6.1 des Données particulières.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

**Pour la SAS RIMINDER**  
**Mouhidine SEIV**



---

Nom et titre du signataire : **Mouhidine SEIV**

Nom et adresse du Consultant : Directeur Général **de HrFlow.ai par RIMINDER.s**

<sup>1</sup> Les montants doivent correspondre aux montants indiqués dans le Coût total de la Proposition financière du formulaire FIN-2.



# REPULIQUE ISLAMQUE DE MAURITANIE

## Honneur-Fraternité –Justice

### Agence Nationale pour l'Emploi TECHGHIL Procès –verbal de Négociation

L'an deux mille vingt-quatre et le Mercredi 09 Octobre à 10h s'est tenue une réunion à distance, d'une part, l'Agence Nationale pour l'Emploi TECHGHIL représentée par Monsieur Abdel Fettah ABDEL FETTAH Directeur Général et d'autre part Monsieur Mouhidine SEIV du HrFlow.ai par RIMINDER.sas par conférence vidéo

La réunion avait pour objet la négociation du contrat relatif au recrutement d'un consultant firme chargé d'élaboration d'un référentiel de métiers .

Dans le cadre de la négociation, les deux parties ont passé en revue, la proposition technique et financière du consultant et les différentes clauses du contrat et les modalités de leur exécution.

A l'issue des discussions, les deux parties ont retenu d'un commun accord ce qui suit :

1. Le consultant s'engage à respecter les TDRs pour la réalisation de la mission.
2. La durée est de Soixante jours
3. Le consultant s'engage à démarrer la mission après la réception de la notification du contrat.
4. Le montant négocié du contrat est de : **53 430 EURO HT**
5. Les paiements dus au titre du contrat seront effectués par virement ou cheque au nom de HrFlow.ai.par RIMINDER.sas
6. Les paiements seront effectués sur la base du calendrier ci-après et par chèque libelle au nom de HrFlow.ai.
  - Termes de Paiement, Le calendrier des paiements est le suivant
    - Avance de démarrage 10 % du montant du contrat à la signature du contrat sur présentation d'une garantie bancaire d'un même montant
    - Paiements progressifs selon les étapes sur la base des facturations selon l'avancement des travaux

Les parties ont enfin convenu que le présent procès-verbal est accepté comme tenant lieu de négociation et son contenu les engage.

Pour l'Agence

Abdel Fettah ABDEL FETTAH



pour le Consultant

Mouhidine SEIV



## Section VI. Cahier des Clauses administratives particulières

Numéro de la Clause CCAG <sup>1</sup>	Modifications et compléments apportés aux Clauses administratives générales
1.1(a)	L'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL), sise Immeuble UTM, Avenue Fayçal 5196; tel +222 45244400 fax: +222 45252927, Nouakchott, République, Islamique de Mauritanie
1.2	<i>Sans objet,</i>
1.3	la langue du marché et des correspondances est : <b>le Français</b>
1.4	Les adresses sont les suivantes: Autorité contractante: Immeuble UTM, Avenue Fayçal 5196; tel +222 45244400 fax: +222 45252927, Nouakchott, République, Islamique de Mauritanie A attention de: MR SIDI EL MOCTAR BOYE président de la CPMP/TECHGHIL
1.6	Les Représentants habilités sont: Pour l'Autorité contractante: <b>Abdel Fettah ABDEL FETTAH Directeur Général de l'Agence TECHGHIL</b> Pour le Titulaire: MOUHIDINE SEIV <b>Directeur Général de HrFlow.ai</b>
1.8	<i>Sans objet</i>
2.1	La date d'entrée en vigueur du Marché est _____
2.2.2	La date du commencement des Services est _____
2.3	La date d'achèvement prévue sera <b>60 JOURS</b> Note: Indiquer la période retenue, Deux mois (60), ou toute autre période dont les Parties auront convenu par écrit.
[3.2.2 (c)	Note: Insérer les activités qui seraient éventuellement incompatibles, le cas échéant.
3.4	Sans objet
3.6	Sans objet



[3.7]	<p><b>Note:</b> Si les documents peuvent être librement utilisés par les deux Parties après la fin du Marché, la présente Clause devra être supprimée des CCAP. Si les Parties souhaitent limiter l'utilisation qui peut en être faite, l'une des options ci-après ou toute autre option dont il aura été convenu par les Parties pourra être retenue:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Titulaire ne pourra utiliser ces documents à des fins sans rapport avec le présent Marché, sans autorisation préalable écrite de l'Autorité contractante.”</li> <li>• “L'Autorité contractante ne pourra utiliser ces documents à des fins sans rapport avec le présent Marché, sans autorisation préalable écrite du Titulaire.”</li> <li>• “Aucune Partie ne pourra utiliser ces documents à des fins sans rapport avec le présent Marché sans autorisation préalable écrite de l'autre Partie.”]</li> </ul>
3.8.3	Le pourcentage de correction utilisé sera de :_10%
3.9	La garantie : <b>Sans objet</b>
[5.2]	<p><b>Note:</b> Indiquer ici services et installations fournis par l'Autorité contractante aux termes de la Clause 5.2. En l'absence de prestations de services et installations par l'Autorité contractante, porter ici la mention “<b>sans objet.</b>”]</p>
6.2	Le montant du marché est de <b>53 430 EURO HT (Cinquante Trois Mille Quatre Cent Trente EURO HORS TAXES)</b>
6.4	<p>Le compte est <b>62342419639-13 Qonto</b>  <b>IBAN : FR76 1695 8000016234241963913</b>  <b>Swift TRWIBEBJXXX</b></p> <p>Les paiements seront effectués sur la base du calendrier ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avance de mobilisation: <u>de 10%</u> du Montant du Marché seront versés à la date du commencement des Services sur présentation d'une garantie bancaire d'un même montant.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements progressifs selon les étapes sur la base des facturations selon l'avancement des travaux</li> </ul> <p>Si la réception n'est pas accordée ou n'est pas refusée par écrit par l'Autorité contractante dans le délai d'un mois à compter de la date buttoir, ou la date de réception de la facture correspondante, la réception</p>

	<p>sera réputée avoir été accordée, et le paiement correspondant sera effectué à cette date.</p> <p>Les paiements au profit du titulaire seront effectués en EURO par crédit du compte bancaire suivant :</p> <p><b>62342419639-13 Qonto</b>  <b>IBAN : FR76 1695 8000016234241963913</b>  <b>Swift TRWIBEBJXXX</b></p> <p>Ouvert au nom de <b>RIMINDER 112 AVENUE CHARLES DE Gaulle 92200 Neuilly sur seine.</b></p>
<b>6.5</b>	<p>Les paiements seront effectués dans un délai de [20] jours après la réception de la facture et des documents requis, et dans un délai de [60] jours dans le cas du dernier paiement.</p> <p>Le taux des intérêts moratoires applicable est calculé au taux directeur de la Banque Centrale de Mauritanie majoré de un pour cent (1%).,</p>
<b>6.6 (b)</b>	Les prix <i>ne sont pas</i> révisables
<b>6.6 (f)</b>	Les prix <i>ne sont pas</i> actualisables
<b>8.3</b>	<p>[[<b>Note</b> : A défaut de règlement amiable ou par conciliation, tout litige sera soumis à la juridiction compétente. Toutefois, l'Autorité contractante peut insérer une clause compromissoire d'arbitrage. ]</p> <p>« 8.3(i) La Clause 8.3(i) du CCAG est modifiée et remplacée par : Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable ou par conciliation, le litige sera soumis à un tribunal arbitral ;</p> <p>[Retenir une des deux options suivantes, après avoir pris l'avis du Conseiller ou du département juridique chargé de conseiller l'Autorité contractante]</p> <p><b>Option A</b> Tous différends découlant du présent Marché seront tranchés définitivement selon le Règlement de conciliation par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce Règlement.  OU</p>



---

## Table des Clauses

### 1. Dispositions Générales

1.1 Définitions.....	9
1.2 Droit Applicable au Marché .....	9
1.3 Langue .....	10
1.4 Notifications.....	10
1.5 Lieux.....	10
1.6 Représentants désignés.....	11
1.7 Sanctions de la fraude, de la corruption et autres des fautes commises par les candidats, soumissionnaires ou titulaires de marchés publics .....	11
1.8 Impôts et Taxes .....	15

### 2. Commencement, Exécution, Amendement, et Résiliation du Marché

2.1 Entrée en vigueur du Marché.....	15
2.2 Commencement des Services .....	15
2.3 Date d'achèvement prévue .....	15
2.4 Avenant.....	15
2.5 Force majeure.....	16
2.6 Résiliation .....	16

### 3. Obligations du Titulaire

3.1 Dispositions générales .....	19
3.2 Conflit d'intérêts .....	19
3.3 Devoir de réserve .....	19
3.4 Assurance à la charge du Titulaire .....	20
3.5 Actions du Titulaire nécessitant l'approbation préalable de l'Autorité contractante.....	21
3.6 Obligations en matière de rapports.....	21
3.7 Propriété des documents préparés par le Titulaire.....	21
3.8 Pénalités de retard.....	21
3.9 Garantie de bonne exécution .....	22

### 4. Personnel du Titulaire

4.1 Description du Personnel .....	22
4.2 Retrait et/ou remplacement du Personnel .....	22

### 5. Obligations de l'Autorité contractante

5.1 Changements réglementaires .....	23
5.2 Services et installations .....	23

---

## 6. Paiements versés au Titulaire

6.1 Rémunération forfaitaire.....	23
6.2 Montant du Marché.....	24
6.3 Paiement de Services supplémentaires .....	24
6.4 Conditions des paiements .....	24
6.5 Intérêts moratoires.....	24
6.6 Révision des prix .....	24
6.7 Prestations supplémentaires .....	26

## 7. Contrôle de qualité

7.1 Identification des défauts .....	27
7.2 Correction des défauts et pénalité pour défaut de performance .....	27

## 8. Règlement des différends

8.1 Règlement amiable .....	28
8.2 Règlement par conciliation .....	28
8.3 Règlement des différends par l'arbitrage.....	28



---

## Section V : Cahier des clauses administratives générales

### 1. Dispositions Générales

#### 1.1 Définitions

Chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent Marché, les termes ci-après ont les significations suivantes :

- (a) **Autorité Contractante** : la personne morale chargée de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'ouvrage délégué. Au sens du présent marché, cette définition inclus aussi toute autorité publique impliquée dans le processus de passation, d'approbation et du contrôle du marché ;
- (b) **Avenant** : acte contractuel modifiant certaines clauses du marché de base pour l'adapter à des évènements survenus après sa signature ;
- (c) **Délais** : une période qui peut être exprimée en jours francs, semaines ou mois ;
- (d) **Jour** : un jour calendaire, sauf indication contraire dans le marché ;
- (e) **Montant du Marché** : le prix à payer au Titulaire par l'Autorité contractante pour la réalisation des Services conformément à l'Acte d'engagement ;
- (f) **Marché** : le contrat écrit entre l'Autorité contractante et le Titulaire en vue d'exécuter les Services. Il est constitué des documents énumérés dans l'Acte d'engagement ;
- (g) **Partie** : l'Autorité contractante ou le Titulaire selon le cas ;
- (h) **Personnel** : les personnes engagées en tant qu'employés par le Titulaire ou par un de leurs Sous-traitants, et affectées à l'exécution de tout ou partie des Services ;
- (i) **Programme d'activités** : le Programme d'activités chiffré et complété inclus dans la Soumission ;
- (j) Le terme **Sans Objet** dans le CCAP : ce terme doit être lu comme une réponse ou une précision requise par la clause du CCAG correspondante ;

- 
- (k) **Sous-traitant** : une personne physique ou morale qui a souscrit un marché avec le Titulaire en vue d'exécuter une partie des Services selon les dispositions du marché
- (l) **Services** : les prestations (autre que les services de prestations intellectuelles) que le Titulaire doit réaliser pour le compte de l'Autorité contractante en vertu du Marché, comme définis à l'Annexe A et selon les Spécifications et le Programme d'activités inclus dans la soumission du Titulaire ;
- (m) **Titulaire** : la personne ou morale, attributaire d'un marché conclu avec l'autorité contractante après sa mise en vigueur.

## 1.2 Droit Applicable au Marché

En l'absence de disposition figurant au **CCAP**, le droit applicable pour l'interprétation et l'exécution du présent Marché est le droit applicable en République Islamique de Mauritanie, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.

## 1.3 Langue

Sauf dispositions différentes dans les **CCAP**, le Marché, toutes correspondances et toutes documentations relatives au marchés échangées entre le Titulaire et l'Autorité contractante seront rédigés dans la langue spécifiée dans les IC. Tout document établi dans une autre langue doit être traduit par une structure agréée sous peine d'être rejeté. Chaque partie assumera tous les coûts de traduction dans la langue applicable et tous les risques relatifs à l'exactitude de cette traduction, pour ce qui concerne les documents qu'elle fournit.

## 1.4 Notifications

Toute notification, demande ou approbation requise ou accordée, faite conformément au présent Marché, devra être sous forme écrite. Une telle notification, demande ou approbation sera considérée comme ayant été effectuée lorsqu'elle aura été transmise en personne à un représentant autorisé de la Partie à laquelle cette communication est adressée, ou lorsqu'elle aura été envoyée par lettre recommandée, par télécopie ou par courrier électronique à cette Partie à l'adresse indiquée dans le **CCAP**. Une notification prend effet à la date à laquelle elle est remise à son destinataire ou à sa date d'entrée en vigueur, la seconde de ces dates à échoir étant retenue.

## 1.5 Lieux

Les Services seront rendus sur les lieux indiqués dans l'Annexe A ou dans les Spécifications et, lorsque la localisation d'une tâche particulière n'est pas précisée, en de tels lieux que l'Autorité contractante approuvera,



---

conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.

## 1.6

### **Représentants désignés**

Toute action qui peut ou qui doit être effectuée, et tout document qui peut ou qui doit être établi au titre du présent Marché par l'Autorité contractante ou par le Titulaire, sera effectuée ou établi par les représentants indiqués dans le **CCAP**, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités. Si le Titulaire est un groupement, sauf disposition contraire figurant au **CCAP**, tous les membres seront solidairement tenus envers l'Autorité contractante de respecter les clauses du Marché, et ils devront désigner un membres pour agir en qualité de mandataire commun avec pouvoir d'engager le groupement. La composition du groupement ne pourra plus être modifiée.

## 1.7 Sanction des fraudes, corruption autres des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics

1.7.1. La République Islamique de Mauritanie exige des candidats, soumissionnaires et des titulaires de ses marchés publics et leurs sous-traitants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités. Des sanctions peuvent être prononcées par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics à l'égard des candidats, soumissionnaires et titulaires de marchés en cas de constatation de violations des règles de passation des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions le candidat, soumissionnaire, attributaire ou titulaire qui :

- a) a octroyé ou promis d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation, de contrôle ou de régulation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché ;
- b) a participé à des pratiques de collusion entre candidats et soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels, privant l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
- c) a influé sur le mode de passation du marché, sur la définition des prestations ou

---

sur l'évaluation des offres de façon à bénéficier d'un avantage indu ;

- a) a fourni délibérément dans son offre des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, ou fait usage d'informations confidentielles susceptibles d'influer sur le résultat de la procédure de passation ;
  - b) a eu recours à des pratiques de surfacturation des prix de ses prestations ou a produit de fausses factures ;
  - c) a établi des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies ;
  - d) a participé pendant l'exécution du marché à des actes et pratiques frauduleuses préjudiciables aux intérêts de l'Autorité contractante, contraires à la réglementation applicable en matière de marché public et susceptibles d'affecter la qualité des prestations ou leur prix, ainsi que les garanties dont bénéficie l'Autorité contractante.
  - e) a bénéficié de pratiques de fractionnement ou de toute autre pratique visant sur le plan technique à influencer sur le contenu du dossier d'appel d'offres ;
  - f) a été reconnu coupable d'un manquement à ses obligations contractuelles lors de l'exécution de contrats antérieurs à la suite d'une décision d'une juridiction nationale devenue définitive.
- 1.7.2 Les violations commises sont constatées par le Commission disciplinaire après sa saisine par la commission de Règlement des Différends et le comité d'Audit et d'Enquêtes ou tout autre dossier soumis par le président de l'Autorité de régulation des marchés publics. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'Autorité contractante, ou les tiers, les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :
- a) confiscation de la garantie de bonne exécution ;



- 
- b) exclusion du droit à concourir pour l'obtention de marchés publics pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise ;. En cas de récidive, une décision d'exclusion définitive peut être prononcée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
  - c) le retrait de l'agrément ou du certificat de qualification ;
  - d) une amende dont le minimum ne saurait être inférieure au montant du marché et dont le maximum ne saurait être supérieur au double du montant du marché.
- 1.7.3. Ces sanctions peuvent être étendues à toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise contrevenante, ou dont l'entreprise contrevenante possède la majorité du capital, en cas de collusion établie par l'Autorité de régulation des Marchés Publics.
- 1.7.4. Tout contractant dont le consentement aura été vicié par un acte de corruption relevant de l'autorité contractante peut demander à la juridiction compétente l'annulation de ce contrat, sans préjudice de son droit de demander des dommages et intérêts.
- 1.7.5. L'autorité contractante procédera à l'annulation de la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives en vue de l'obtention de ce marché ;
- 1.7.6. La Commission disciplinaire de l'Autorité de Régulation sanctionnera le candidat, le soumissionnaire, l'attributaire ou le titulaire en l'excluant indéfiniment ou pour une période déterminée de toute participation aux marchés publics, s'il a été établi, à un moment quelconque, que ces derniers se sont livrés, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution d'un marché public.

- 
- 1.7.7. Le contrevenant dispose d'un recours devant les tribunaux à compétence administrative à l'encontre de la décision l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Ce recours n'est pas suspensif.
- 1.7.8. Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.
- a) Tout contrat obtenu, ou renouvelé au moyen de pratiques frauduleuses ou d'actes de corruption, ou à l'occasion de l'exécution duquel des pratiques frauduleuses ou des actes de corruption ont été perpétrés est considéré comme entaché de nullité, sauf si l'intérêt public constaté par la Commission de règlement des différends s'y oppose.
- 1.7.9. Les termes ci-après sont définis comme suit :
- a) « **Corruption** » signifie : le fait d'offrir, de donner, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer sur l'action d'une autre personne ou entité.
- b) « **Manœuvres frauduleuses** » signifie : le fait d'agir ou de s'abstenir d'agir, de dénaturer des faits délibérément, de tenter d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation.
- c) « **manœuvres coercitives** » signifie le fait de nuire ou de porter préjudice, ou de menacer de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer les actions.
- d) « **manœuvres obstructives** » signifie le fait de détruire, de falsifier, d'altérer ou de dissimuler délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou de faire de fausses déclarations aux enquêteurs destinées à entraver leurs travaux ; ou bien de menacer, de harceler ou d'intimider quelqu'un aux fins de l'empêcher de



- 
- faire part d'informations relatives à une enquête, ou bien de poursuivre une enquête.
- 1.8 Impôts et Taxes**
- a) Sauf disposition contraire figurant au **CCAP**, le Titulaire sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts, droits et taxes dus au titre du Marché.
  - b) Le marché sera enregistré par le Titulaire et à ses frais auprès du Service des Domaines au Ministère en charge des Finances.
  - c) Les marchés publics sur financement extérieur peuvent bénéficier d'un régime fiscal particulier. Les modalités de ce régime sont fixées par le **CCAP**.

## **2. Commencement, Exécution, Amendement, et Résiliation du Marché**

- 2.1 Entrée en vigueur du Marché**
- Le présent Marché signé par les deux parties entrera en vigueur après son approbation par l'autorité compétente et sa notification à l'attributaire.

### **2.2. Programme Commencement des Services**

- 2.2.1 Avant le commencement des Services, le Titulaire soumettra à l'Autorité contractante pour approbation, un programme indiquant les méthodes de travail, les dispositions prises, et le calendrier de toutes les activités, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités. Les Services devront être réalisés en accord avec le programme approuvé, mis à jour le cas échéant.

#### **Date de commencement**

- 2.2.2 Le Titulaire commencera l'exécution des Services trente (30) jours après la date d'entrée en vigueur du Marché ou à toute autre date indiquée dans le **CCAP**, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.

### **2.3 Date d'achèvement prévue**

A moins qu'il n'ait été résilié auparavant conformément aux dispositions de la Clause 2.6 ci-après, le Titulaire devra avoir achevé la prestation des Services à la date d'achèvement prévue indiquée dans le **CCAP**. Si le Titulaire n'a pas achevé la prestation des Services à la date d'achèvement prévue, il devra payer des pénalités de retard comme indiqué à la clause 3.8. Dans ce cas, la date d'achèvement sera la date à laquelle toutes les activités auront été réalisées.

### **2.4 Avenant**

Les avenants ne pourront entrer en vigueur que s'ils se réfèrent expressément au marché et sont signés par un

---

représentant dûment autorisé de chacune des parties au marché. Ils sont faits par écrit datés et établis dans la limite de vingt pour cent de la valeur totale du marché et après autorisation préalable de la CNCMP. .

## **2.5 Force majeure**

### **2.5.1. Définition**

Aux fins du présent Marché, « la force majeure » signifie tout événement imprévisible et hors du contrôle d'une Partie et qui rend impossible l'exécution par une Partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances.

### **2.5.2. Non rupture de Marché**

Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une cause de rupture du Marché, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation:

- a) a pris toutes les précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre de remplir les termes et conditions du présent Marché; et
- b) a averti l'autre Partie de cet événement dans les plus brefs délais.

### **2.5.3. Prolongation des délais**

Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

### **2.5.4. Paiements**

Pendant la période où ils sont dans l'incapacité d'exécuter les Services à la suite d'un cas de force majeure, le Titulaire continue à être rémunéré conformément aux termes du présent Marché ; il est également remboursé dans une limite raisonnable des frais supplémentaires encourus pendant ladite période aux fins de l'exécution des Services et de leur reprise à la fin de ladite période.

## **2.6 Résiliation**

### **2.6.1 Résiliation pour manquement du Titulaire**

(a) L'Autorité contractante peut, sans préjudice des autres recours dont elle dispose en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Titulaire la résiliation pour manquement à ses obligations, de la totalité ou d'une partie du Marché:

- i) si le Titulaire manque à livrer tout ou partie des Services dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Autorité



---

contractante conformément aux dispositions de la clause 2.3 du CCAG ; ou

ii) si le Titulaire manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché.

(b) L'autorité contractante ne peut prononcer la résiliation pour manquement du titulaire à ses obligations en application des dispositions de la clause 2.6.1(a) du CCAG qu'après mise en demeure préalable restée sans effet dans le délai fixé dans la mise en demeure.

**2.6.2. Résiliation de plein droit sans indemnité**

Le marché est résilié de plein droit sans indemnité :

- a) en cas de décès du Titulaire personne physique, si l'Autorité contractante n'accepte pas, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des Services ;
- b) en cas de faillite, si l'Autorité contractante n'accepte pas, dans l'éventualité où le syndic aurait été autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de l'entreprise, les offres qui peuvent être faites par ledit syndic pour la continuation ;
- c) en cas de liquidation des biens ou de règlement judiciaire, si le Titulaire n'est pas autorisé à continuer l'exploitation de son entreprise.
- d) dans le cas d'un marché obtenu ou renouvelé au moyen de pratiques frauduleuses ou d'actes de corruption, ou à l'occasion de l'exécution duquel des pratiques frauduleuses et des actes de corruption ont été perpétrés.

Lorsque ces actes de fraude ou de corruption ont été constatés après l'approbation du marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.

Dans les cas mentionnés aux paragraphes b) et c) ci-dessus, les mesures conservatoires ou de sécurité dont l'urgence apparaît, en attendant une décision définitive du tribunal, sont prises d'office et mises à la charge du titulaire du marché.

**2.6.3 Résiliation pour convenance**

- (a) L'Autorité contractante peut à tout moment résilier tout ou partie du Marché par notification écrite adressée au Titulaire lorsque la réalisation du marché est devenue inutile ou inadaptée compte

---

tenu des nécessités du service public. L'avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin à la date à laquelle la résiliation prend effet.

- (b) L'Autorité contractante acceptera, aux prix et aux conditions du Marché, les Services terminés à la date de réception par le Titulaire de l'avis de résiliation pour raison de convenance. S'agissant des autres services restants, l'Autorité contractante peut décider :
- i) de faire terminer toute partie de ces services aux prix et conditions du Marché; et/ou
  - ii) d'annuler le reste et de payer au Titulaire un montant convenu au titre des Services partiellement terminés et des matériaux que le Titulaire s'est déjà procurés.



---

### **3.Obligations du Titulaire**

#### **3.1 Dispositions générales**

Le Titulaire exécutera les Services selon les Spécifications et le Programme d'activités, et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées ; il pratiquera une saine gestion et utilisera des techniques de pointe appropriées et des équipements, machines, matériels et procédés sûrs et efficaces, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.

#### **3.2 Conflit d'intérêts**

##### **3.2.1 Commissions, rabais, etc.**

La rémunération du Titulaire qui sera versée conformément aux dispositions de la Clause 6 constituera la seule rémunération versée au titre du présent Marché ou des Services et le Titulaire n'acceptera pour lui-même aucune commission à caractère commercial, rabais ou autre paiement de ce type lié aux activités conduites dans le cadre du présent Marché ou des Services dans l'exécution de ses obligations contractuelles, et il s'efforcera à ce que son Personnel et ses agents, ainsi que les Sous-traitants, leur Personnel et leurs agents, ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire de cette nature, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.

##### **3.2.2 Interdiction d'activités incompatibles** Le Titulaire, ses Sous-traitants, ses Personnels et agents ne devront pas s'engager, directement ou indirectement:

- (a) pendant la durée du présent Marché, dans des activités professionnelles ou commerciales qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiées au titre du présent Marché ;
- (b) pendant la durée du présent Marché, le Titulaire et ses Sous-traitants s'interdisent de recruter des employés de l'Autorité contractante en service actif ou en congé, afin de réaliser tout ou partie des Services dans le cadre du Marché ; et
- (c) après la résiliation du présent Marché, dans toute autre activité indiquée dans le **CCAP**.

#### **3.3 Devoir de réserve**

L'Autorité contractante et le Titulaire respecteront le caractère confidentiel de tout document, donnée ou autre renseignement, reconnu comme tel dans le marché, fournis directement ou indirectement par l'autre partie au titre du Marché, et ne les divulgueront pas sans le consentement écrit de l'autre partie, que ces renseignements aient été fournis avant, pendant ou après l'exécution ou la résiliation du Marché. Nonobstant les

---

dispositions ci-dessus, le Titulaire pourra donner à son sous-traitant tout document, donnée et autre information qu'il recevra de l'Autorité contractante dans la mesure où ce document est nécessaire pour permettre au sous-traitant de réaliser ses prestations conformément au Marché, auquel cas le Titulaire demandera audit sous-traitant de prendre un engagement de confidentialité analogue à l'engagement imposé au Titulaire en vertu de la présente clause.

L'Autorité contractante n'utilisera aucun document, donnée et autre information reçus du Titulaire, à des fins autres que celles du Marché. De la même manière, le Titulaire n'utilisera aucun document, donnée et autre information reçus de l'Autorité contractante à des fins autres que la réalisation du Marché.

Toutefois, l'obligation imposée à une partie en vertu des clauses ci-dessus ne s'appliquera pas aux informations suivantes :

- a) celles que l'Autorité contractante ou le Titulaire doivent partager avec des institutions participant au financement du Marché ;
- b) celles qui, à présent ou ultérieurement, appartiennent ou appartiendront au domaine public, sans que la partie en cause n'ait commis de faute ;
- c) celles dont il peut être prouvé qu'elles étaient en possession de la partie en cause lorsqu'elles ont été communiquées et qu'elles n'avaient pas été obtenues préalablement, de manière directe ou indirecte, de l'autre partie ; ou
- d) celles qui sont mises de manière légitime à la disposition de la partie en cause par une tierce partie non tenue au devoir de confidentialité;

Les dispositions ci-dessus de la présente clause ne modifient en aucune façon un engagement de confidentialité donné par l'une ou l'autre partie avant la date du Marché s'agissant de tout ou partie des *Services Courants*.

Les dispositions de la présente clause resteront en vigueur après l'achèvement ou la résiliation du Marché, quel qu'en soit le motif.

Sauf indication contraire du **CCAP**, les services exécutés du présent Marché seront entièrement assurés en

### 3.4 Assurance à



<b>la charge du Titulaire</b>	ouguiyas ou en une monnaie librement convertible contre toute dommage.
<b>3.5 Actions du Titulaire nécessitant l'approbation préalable de l'Autorité contractante</b>	<p>Le Titulaire obtiendra par écrit l'approbation préalable de l'Autorité contractante avant de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) sous-traiter l'exécution d'une partie des Services ;</li> <li>(b) nommer les membres du Personnel non identifiés à l'Annexe B (Personnel clé et Sous-traitants) ;</li> <li>(c) modifier le Programme d'activités ; et</li> <li>(d) prendre toute autre mesure spécifiée dans le CCAP.</li> </ul>
<b>3.6 Obligations en matière de rapports</b>	Le Titulaire soumettra à l'Autorité contractante les rapports et documents indiqués dans le <b>CCAP</b> , dans la forme, le nombre et les délais indiqués dans le <b>CCAP</b> et conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.
<b>3.7 Propriété des documents préparés par le Titulaire</b>	Tous les plans, spécifications, études, rapports, autres documents et logiciels, soumis par le Titulaire pour le compte de l'Autorité contractante en application de la Clause 3.6 ci-dessus, deviendront et demeureront la propriété de l'Autorité contractante, et le Titulaire les remettra à l'Autorité contractante avant la résiliation ou l'achèvement du présent Marché, avec l'inventaire détaillé correspondant. Le Titulaire pourra conserver un exemplaire des documents et logiciels. Toute restriction pouvant concerner leur utilisation à une date ultérieure sera, le cas échéant, indiquée dans le <b>CCAP</b> .
<b>3.8 Pénalités de retard</b>	<p>Le dépassement du délai contractuel d'exécution d'un marché imputable au titulaire l'expose à l'application de pénalités de retard. Ces pénalités doivent être appliquées, sans mise en demeure, après la simple confrontation de la date d'expiration du délai contractuel d'exécution et de la date de réception, sous réserve des éventuelles suspensions et interruptions non imputables au titulaire du marché et constatées par l'Autorité contractante.</p> <p>Les pénalités sont calculées de manière forfaitaire par jour de retard. Leur montant est fixé à un millième (1/1000ème) du montant du marché, par jour calendaire et plafonné à dix pour cent (10%) du montant total du marché. Les délais frappés par les pénalités de retard ne bénéficient pas de la révision des prix.</p> <p>Dans le cas d'un marché prévoyant des prestations</p>



---

échelonnées, la valeur pénalisée est égale à la valeur initiale de la partie des services en retard, si la partie déjà livrée est utilisable en l'état. En outre, la durée des sursis de livraisons ou prolongations de délais éventuellement accordés par avenant, n'entre pas en ligne de compte dans le calcul des pénalités.

La remise totale ou partielle des pénalités peut être prononcée par l'Autorité hiérarchique de l'Autorité contractante après avis favorable de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés publics.

Les empêchements causés par la force majeure exonèrent le titulaire du marché des pénalités de retard qui pourraient en résulter.

### **3.9 Garantie de bonne exécution**

Dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réception de la notification d'attribution du Marché, le Titulaire fournira une garantie de bonne exécution du Marché, dont le montant spécifié dans le **CCAP**.

La garantie de bonne exécution sera payable à l'Autorité contractante en dédommagement de toute perte résultant de l'incapacité du Titulaire à s'acquitter de toute obligation au titre du Marché.

La garantie de bonne exécution sera présentée sous l'une des formes stipulées par l'Autorité contractante dans le **CCAP** ou sous toute autre forme jugée acceptable par l'Autorité contractante.

Si le marché prévoit une réception provisoire et une réception définitive, La garantie de bonne exécution est libérée immédiatement à hauteur de cinquante (50) pour cent de son montant lors de la réception provisoire. Les cinquante (50) pour cent restants sont libérés dès que la réception définitive est prononcée.

## **4 .Personnel du Titulaire**

### **4.1 Description du Personnel**

Les titres, les positions, les qualifications minimales et la durée estimative consacrée à l'exécution des Services par les membres clés du Personnel du Titulaire sont décrits dans l'Annexe B. Les membres clés du Personnel et les Sous-traitants dont le nom et le titre figurent à l'Annexe B sont approuvés par l'Autorité contractante en application du présent Marché.

### **4.2 Retrait et/ou remplacement du Personnel**

- (a) Sauf dans le cas où l'Autorité contractante en aura décidé autrement, aucun changement ne sera apporté au Personnel clé. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté du Titulaire, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres clés du Personnel, le Titulaire fournira une personne de



---

qualification égale ou supérieure, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.

- (b) Si l'Autorité contractante (i) découvre qu'un des membres du Personnel s'est rendu coupable d'un manquement sérieux ou est poursuivi pour crime ou délit, ou (ii) a des raisons suffisantes de n'être pas satisfait de la performance d'un membre du Personnel, le Titulaire devra, sur demande motivée de l'Autorité contractante, fournir immédiatement un remplaçant dont les qualifications et l'expérience seront acceptables par l'Autorité contractante, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.
- (c) Le Titulaire ne pourra soumettre des demandes de paiement au titre des coûts supplémentaires résultant du retrait et/ou remplacement du Personnel.

## **5. Obligations de l'Autorité contractante**

### **5.1. Changements réglementaires**

Si, après la date de signature du présent Marché, le Droit applicable aux impôts et taxes est modifié, et qu'il en résulte une augmentation ou une diminution des coûts des Services du Titulaire, la rémunération et les dépenses remboursables payables au Titulaire augmenteront ou diminueront par accord entre les Parties, et le(s) montant(s) indiqué(s) à la Clause 6.2 sera(ont) ajusté(s) en conséquence, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.

### **5.2. Services et installations**

Conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activité, l'Autorité contractante mettra gratuitement à la disposition du Titulaire les services et installations indiqués dans le **CCAP**.

## **6. Paiements versés au Titulaire**

### **6.1. Rémunération forfaitaire**

La rémunération totale du Titulaire n'excédera pas le Montant du Marché et sera un montant forfaitaire couvrant la totalité des coûts du Personnel, des Sous-traitants, et autres coûts encourus par le Titulaire dans le cadre de l'exécution des Services décrits à l'Annexe A. Sauf dispositions contraires de la Clause 5.1, le Montant du Marché ne pourra être porté à un niveau supérieur au(x) montant(s) indiqué(s) à la Clause 6.2 que si les Parties sont convenues de paiements

---

supplémentaires conformément aux clauses 2.4 et 6.3.

**6.2 Montant du Marché**

Le prix demandé par le Titulaire pour les Services rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué dans l'acte d'engagement, exception faite des modifications de prix autorisées dans le **CCAP**.

**6.3 Paiement de Services supplémentaires**

Aux fins de la détermination de la rémunération due au titre des Services supplémentaires dont il pourra avoir été convenu conformément aux dispositions de la Clause 2.4, un sous détail du prix forfaitaire est donné à l'Annexe D.

Si cela est prévu aux **CCAP**, il sera payé au Titulaire une rémunération liée à la performance, comme indiqué à l'Annexe F.

**6.4 Conditions des paiements**

Le prix du marché sera réglé dans la monnaie ou les monnaies dans laquelle ou lesquelles le paiement a été demandé dans l'offre du titulaire.

Les paiements seront versés au(x) compte(s) du Titulaire indiqué dans le **CCAP**, sur la base du calendrier présenté dans le **CCAP**.

A moins que le **CCAP** n'en dispose autrement, le paiement de l'avance (avance de mobilisation) sera effectué sur présentation par le Titulaire d'une garantie bancaire d'un même montant, qui restera valide pour la période indiquée dans le **CCAP**.

Tous les autres paiements seront effectués une fois que les conditions prévues dans le **CCAP** pour ces paiements auront été remplies et sur présentation par le Titulaire à l'Autorité contractante d'une facture indiquant le montant dû, conformément à la législation en vigueur dans les différents secteurs d'activités.

**6.5 Intérêts moratoires**

Si l'Autorité contractante n'a pas effectué le paiement prévu dans le délai du paiement indiquée dans le **CCAP**, des intérêts moratoires seront versés au Titulaire pour chaque jour de retard au taux indiqué dans le **CCAP**.

**6.6 Révision des prix**

(a) Les prix sont réputés révisables sauf si le Marché prévoit qu'ils sont fermes.

(b) Les prix sont révisables en application des coefficients "REV" calculés selon la formule et modalités suivantes.

(i) **La formule est du type suivant :**

$$\text{REV} = X + (a) T/T_0 + (b) S/S_0 + (c) F/F_0 + \dots$$

dans laquelle :



---

REV est le coefficient de révision qui s'appliquera à chaque paiement conformément aux modalités d'application et de révision détaillées respectivement aux alinéas (b) et (c) du présent paragraphe. Lors de chaque paiement, le montant à payer fera l'objet d'une révision par la multiplication du coefficient REV.

X constitue la partie fixe non révisable des paiements et (a), (b), (c), etc. représentent les paramètres de pondération des facteurs sujets à révision sur la base des valeurs des indices, T, S, F, etc.

Les valeurs respectives des paramètres X, a, b, c, etc. sont fixées ci-dessous, étant précisé que  $X + a + b + c + \text{etc} = 1$ .

T, S, F, etc., et  $T_0$ ,  $S_0$ ,  $F_0$ , etc. représentent la valeur des indices correspondants aux facteurs inclus dans la formule ; la définition et l'origine de ces indices sont spécifiées ci-dessous étant précisé que les valeurs de T, S, F, etc. seront celles en vigueur au cours du mois où interviendra le fait générateur de paiement, et les valeurs  $T_0$ ,  $S_0$ ,  $F_0$ , etc. sont celles en vigueur au cours du mois où se situe la date limite fixée pour le dépôt des offres.

(ii) **Modalités de révision**

Il est fait mensuellement application des dispositions de révision de prix et le montant de cette révision est réglé dans les mêmes conditions que le montant prévu à l'Article 6.4 du CCAG.

Dans le cas où les indices officiels devant servir à la révision de prix ne seraient connus qu'avec retard, des révisions provisoires seront calculées sur la base des dernières valeurs connues desdits indices ou à défaut sur des valeurs arrêtées d'un commun accord. Les révisions seront réajustées dès la parution des valeurs relatives aux mois considérés.

- d) La valeur des paramètres et les définitions des indices sont indiquées aux **CCAP**
- e). En cas de retard dans l'exécution des Services imputable au Titulaire, les prestations réalisées après le délai contractuel d'exécution seront payées sur la base des prix révisés au jour de l'expiration du délai contractuel d'exécution (lui-même, éventuellement

---

prorogé de la durée des retards non imputables au Titulaire).

f) Si les prix du Marché sont fermes, le Montant du Marché est actualisable pour tenir compte des variations de coûts sur toute la période entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation suivant les modalités définies ci-après :

(c) le Montant du Marché est actualisable en application du coefficient "ACT" calculé selon la formule suivante :

$$\text{ACT} = (a) T/T_0 + (b) S/S_0 + (c) F/F_0 + \dots$$

dans laquelle :

ACT est le coefficient d'actualisation qui s'appliquera au Montant du Marché. Le montant à payer fera l'objet d'une actualisation par la multiplication du coefficient ACT.

(a), (b), (c), etc. représentent les paramètres de pondération des facteurs sujets à actualisation sur la base des valeurs des indices, T, S, F, etc.

Les valeurs respectives des paramètres a, b, c, etc. sont fixées ci-après, étant précisé que  $a+b+c+\dots = 1$ .

T, S, F, etc., et  $T_0$ ,  $S_0$ ,  $F_0$ , etc. représentent la valeur des indices correspondants aux facteurs inclus dans la formule; la définition et l'origine de ces indices sont spécifiées ci-dessous étant précisé que les valeurs de T, S, F, etc. seront celles en vigueur à la date d'actualisation du prix, et les valeurs  $T_0$ ,  $S_0$ ,  $F_0$ , etc. sont celles en vigueur à la date limite de validité des offres.

## 6.7 Prestations supplémentaires et en régie

La valeur des paramètres et les définitions des indices sont indiquées aux **CCAP**

6.7.1. Le cas échéant, les prix de Prestations supplémentaires figurant dans la Soumission du Titulaire seront utilisés pour le paiement de prestations supplémentaires aux Services à condition que l'Autorité contractante ait donné au préalable des instructions écrites stipulant que le travail supplémentaire serait rémunéré sur cette base. Le Titulaire sera payé pour ces prestations supplémentaires sur la base des formulaires « prestations supplémentaires » dûment signés, comme indiqué ci avant.



---

6.7.2 La totalité du travail devant être rémunéré en régie sera consignée par le Titulaire sur des formulaires approuvés par l'Autorité contractante. Chaque formulaire sera vérifié et signé par l'Autorité contractante dans les deux jours suivant la fin de ces prestations.

## **7 Contrôle de qualité**

### **7.1 Identification des défauts**

Les principes et modalités de l'inspection des Services par l'Autorité contractante sont définis dans le **CCAP**. L'Autorité contractante examinera le travail du Titulaire et lui notifiera tout défaut qu'il découvrirait. Ces vérifications n'affecteront pas les responsabilités du Titulaire. L'Autorité contractante pourra instruire le Titulaire de chercher un défaut et de découvrir et de tester tout service qui pourrait, à son avis, présenter un défaut comme cela est défini aux **CCAP**.

### **7.2 Correction des défauts et pénalité pour défaut de performance**

- (a) L'Autorité contractante notifiera au Titulaire tout défaut avant la fin du Marché. La période de garantie sera prolongée jusqu'à correction du défaut.
- (b) Chaque fois qu'une notification de défaut lui sera remise, le Titulaire corrigera le défaut dans les délais spécifiés dans la notification de l'Autorité contractante.
- (c) Si le Titulaire ne rectifie pas un défaut dans les délais spécifiés dans la notification de l'Autorité contractante, celle-ci évaluera le coût de la correction à apporter conformément à la législation en vigueur et fera payer ce coût par le Titulaire, et une pénalité pour défaut de performance sera calculée comme indiqué à la clause 3.8.

---

## 8. Règlement des différends

### 8.1

#### Règlement amiable

Les Parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir lors de l'exécution du présent Marché ou de son interprétation.

### 8.2 Règlement par conciliation

En absence de règlement à l'amiable, une partie peut notifier par écrit l'autre partie une demande de règlement par conciliation.

L'autre partie est tenue à répondre à la demande de conciliation dans un délai de 15 jours calendaires.

Sauf accord contraire des parties, la période maximale fixée pour parvenir à un règlement par conciliation est de 30 jours calendaires à compter de la date d'ouverture de la procédure.

En cas de procédure ayant abouti à une décision du Conciliateur, l'une des parties en présence peut notifier à l'autre partie son intention de soumettre ladite décision à l'arbitrage dans les trente (30) jours suivant la décision du Conciliateur. Si aucune des parties ne s'y oppose pendant ce délai, la décision prise par le Conciliateur devient définitive et exécutoire.

En cas de démission ou de décès du Conciliateur, ou si l'Autorité contractante et le titulaire du marché conviennent que le Conciliateur ne s'acquitte pas de ses fonctions conformément aux dispositions du Marché, un nouveau Conciliateur sera nommé conjointement.

La conciliation est réputée avoir échoué dans les cas ci-après :

- a) si une partie n'est pas d'accord avec la demande de l'autre partie de règlement par conciliation ;
- b) si une partie ne répond pas à cette demande dans les délais requis ;
- c) si le règlement par conciliation n'aboutit pas dans la période maximale.

### 8.3 Règlement des différends par l'arbitrage

Dans le d'échec de la conciliation ou si les deux parties n'arrivent pas à un accord, dans les trente (30) jours, sur le conciliateur proposé par l'Autorité chargée de la désignation figurant aux **CCAP**, chaque partie pourra soumettre le litige à l'arbitrage en informant l'autre partie de son intention.

Le conciliateur est payé pour ses prestations à part égale par les deux parties conformément au taux fixé dans les



---

CCAP.

**Recours Contentieux :**

- (i) Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable ou par conciliation, le litige sera soumis à la juridiction compétente à l'initiative de l'Autorité contractante ou du Titulaire, sous réserve des dispositions du **CCAP**.

Nonobstant toute référence au titre du recours contentieux, les parties continueront de réaliser leurs obligations contractuelles respectives, à moins qu'elles n'en décident autrement d'un commun accord, et l'Autorité contractante paiera au Titulaire toute somme qui lui sera due.

---

**Section VII.**  
**Formulaires du Marché**

---



---

## **Liste des formulaires**

1. **Modèle de Lettre de notification de l'attribution du marché .....103**
2. **Modèle de garantie de bonne exécution .....104**
3. **Modèle de garantie de remboursement d'avance .....105**

---

## 1. Modèle de Lettre de notification de l'attribution du marché

*[Papier à en-tête de l'Autorité contractante]*

Date : *[date]*

A : *[nom et adresse du Candidat retenu]*

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du *[date]* pour l'exécution du marché de services courants de *[nom du projet tels qu'ils sont présentés dans les Instructions aux candidats]* pour le montant du Marché de *[montant en chiffres et en lettres]* ouguiyas, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux candidats *[Supprimer "rectifié et" ou "et modifié" si uniquement l'une seule de ces mesures s'applique. Supprimer "rectifié et modifié conformément aux Instructions aux candidats" si des rectifications ou modifications n'ont pas été effectuées]*, est acceptée par nos services.

Il vous est demandé de fournir la garantie de bonne exécution dans les quinze (15) jours, conformément au CCAG, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution de la Section III Formulaires du marché.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

*[Signature, de la personne habilitée à signer au nom de l'Autorité contractante]*



---

## 2. Modèle de garantie de bonne exécution

Date : \_\_\_\_\_

Appel d'offres n°: \_\_\_\_\_

[nom de l'organisme financier et adresse de la banque d'émission]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_ [nom et adresse de l'Autorité contractante]

**Date :** \_\_\_\_\_

**Garantie de bonne exécution numéro :** \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ pour l'exécution de \_\_\_\_\_ [description des Services] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous \_\_\_\_\_ [nom de la banque ou autre organisme financier] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres]<sup>1</sup> ouguiyas. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2\_\_\_\_, et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n° ..... du ..... Banque Centrale de Mauritanie qui expire au .....

Nom : \_\_\_\_\_ [nom complet de la personne signataire] Titre [fonctions de la personne signataire]

Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_. [Insérer date]

**Note :** Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.



### 3. Modèle de garantie de remboursement d'avance

Date : \_\_\_\_\_  
Marché numéro : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [nom de la banque ou autre organisme financier et  
adresse de la banque d'émission]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_ [nom et adresse de l'Autorité contractante]

**Date :** \_\_\_\_\_

**Garantie de restitution d'avance numéro :** \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ pour l'exécution \_\_\_\_\_ [nom du marché et description des Services] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance au montant de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres] ouguiyas est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Titulaire, nous \_\_\_\_\_ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres] \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres] le montant de l'avance consentie<sup>2</sup>. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle au paiement effectif de la dite avance au Titulaire du marché.

La présente garantie expire à la réception par nos services soit d'une main-levée établie par l'autorité contractante soit de l'originale de cette garantie.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n° ..... du .....  
Banque Centrale de Mauritanie qui expire au .....

Nom : \_\_\_\_\_ [nom complet de la personne signataire] Titre [fonctions de la personne signataire]

Signé \_\_\_\_\_ [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_. [Insérer date]

*Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation*

# PLANNING PREVISIONNEL DU PROJET

INTITULÉ DU PROJET	Scoring et searching des candidats
CLIENT	Techghil
CHEF DE PROJET	Abdellahi Mezid
DATE	

	COPROJ
FREQUENCE	Hebdomadaire
JOUR	

SECTION	PCT D'EXECUTION
Administration du projet	0%
Préparation des données	0%
<u>Analyse de données</u>	0%
Construction du Referentiel	0%
Livrables	0%

Légende	Explication
Tâche	Tâche validée
Tâche	Tâche dépendante
Tâche	Tâche bloquée



TÂCHE ID	TÂCHE INTITULÉ	Responsabilité de la tâche		DATE DÉBUT	DATE FIN	DATE FIN ACTUELL	DURÉE EN JOURS	TÂCHE TERMINÉ
		HrFlow.ai	Techghil					
1	Administration du projet							0%
1.1	Contractualisation	R/C	R/C					0%
1.2	Jalons de facturation	R/C	R/C					0%
1.3	Kickoff	R	C/I				1	0%
1.8	Finalisation du planning	R	C/I					0%
2	Préparation des données							
2.1	Envoi des données profils	C/I	R				10	0%
2.2	Envoi des referentiels locaux	C/I	R					0%
2.3	Création d'un compte HrFlow.ai	R	C/I				1	0%
2.4	Activation des module d'IA sur la plateforme HrFlow.ai	R	C/I					0%
2.5	Création des sources de profils	R	C/I					0%
3	Analyse de données							
3.2	Préparation des scripts d'upload de données	C/I	R				2	0%
3.3	Parsing des profils	C/I	R				3	0%
3.4	Tagging des profils	R	C/I				3	0%
3.5	Tagging des expériences	R	C/I				2	0%
3.6	Tagging des formations	R	C/I				2	0%
4	Construction du Referentiel							
4.1	Branche sous referentiel rome job title	R	C/I				2	0%

4.2	Branche sous referentiel rome job category	R	C/I			2	0%
4.3	Branche sous refermetiel rome job subfamily	R	C/I			2	0%
4.4	Branche sous refermetiel rome job family	R	C/I			2	0%
4.5	Branche sous divers referentiels	R	C/I			2	0%
7	Livrables						
7.1	Excel referentiel mauritanien	R	C/I			5	0%
7.2	Document Methodologie	R	C/I			5	0%
7.3	Etude demographique	R	C/I			5	0%
7.4	Description du referentiel	R	C/I			5	0%
9	Holidays						
9.1							
9.2							
9.3							









	SEMAINE 50					SEMAINE 51					SEMAINE 52		
V	L	Ma	Me	J	V	L	Ma	Me	J	V	L	Ma	Me
6/12/2024	9/12/2024	10/12/2024	11/12/2024	12/12/2024	13/12/2024	16/12/2024	17/12/2024	18/12/2024	19/12/2024	20/12/2024	23/12/2024	24/12/2024	25/12/2024

















**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

Honneur- Fraternité- Justice

**MINISTERE DE L'AUTONIMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES SPORTS ET  
DU SERVICE CIVIQUE**

**Agence Nationale pour l'Emploi (Agence TECHGHIL)**

Termes de référence pour recrutement d'une expertise  
pour élaboration un référentiel des Métiers et des  
Compétences

2024

## Contexte

L'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL) a développé avec l'appui de MIGR'Actions financé par l'UE un système d'information intégré (DELIL). Ce système d'information sert comme plateforme d'intermédiation entre les demandeurs d'emploi et des porteurs des projets d'un côté et les employeurs et les programmes et les offres des formations de l'Agence TECHGHIL de l'autre côté.

Le Back Office de ce système, comprend les fonctionnalités dédiées à la gestion du contenu telles que le contenu web de l'Agence TECHGHIL, les données des demandeurs d'emploi, les données des employeurs, les données des offres d'emploi, les données des programmes et formations et les données sur les processus d'intermédiation (postulations, pré-sélections, sélections, orientations, notifications, messages).

Les agents (conseillers en emploi) de l'agence TECHGHIL ont besoin d'un repère et d'un outil performant les aidant à mieux remplir leurs missions d'accueil et d'inscription des demandeurs d'emploi sur la plateforme DELIL, de leurs informations sur les métiers et les formations disponibles, leurs accompagnements dans l'orientation, la négociation des postes de travail offerts par les employeurs et le rapprochement des opportunités d'emploi des personnes à la recherche d'un travail.

## Objectifs

L'objectif de la mission consiste à délivrer un référentiel des Métiers et des Compétences détaillée conforme au contexte de la Mauritanie. On attend de travail, une approche basée sur : la similitude des contenus d'activités, des compétences de base communes et être construit selon une architecture en arborescence et une cohérence avec la codification en en vigueur dans le pays.

Ce répertoire doit inclure tous les secteurs, les emplois et les métiers et doit être utilisé par un large public pour permettre de : Fournir à tous les principaux acteurs économiques du pays (les formateurs, industriels, personnels des ressources humaines, conseillers en emploi et d'orientation, stagiaires en recherche de métiers, chercheurs d'emploi, etc.) un instrument de référence qui décrit les repères et les caractéristiques actualisés des métiers et emplois et des qualifications (acquises en formation ou requises en emploi),

- ✓ Fournir un cadre normalisé qui permet de codifier les emplois et les métiers en un système pratique, logique et compréhensible.
- ✓ Définir un système qui permet de structurer et d'interpréter divers éléments factuels du marché de l'emploi.
- ✓ Servir de support à la description et l'analyse qualitative des profils de métiers et emplois.
- ✓ Présenter une source documentaire organisée et périodiquement actualisée sur les contenus des emplois et métiers.
- ✓ Servir de base ou de point d'appui à la gestion prévisionnelle des emplois : observatoire de l'Emploi ou système de veille de l'Emploi.
- ✓ Faciliter l'identification des besoins de formation et l'élaboration de programmes de formation professionnelle adaptés aux exigences de divers emplois, pour favoriser au maximum l'insertion en emploi des stagiaires, au terme de la formation.
- ✓ Fournir aux intervenants un langage commun et compréhensible favorisant des discussions efficaces sur tous les problèmes liés aux emplois et métiers.
- ✓ Permettre, au besoin, aux personnes confrontées à des changements professionnels d'identifier rapidement et efficacement des pistes de mobilité professionnelle.



Spécifiquement la mission consiste à :

- Proposer des répertoires par secteur, par branche, par emploi et par métiers ;
- Elaborer les outils nécessaires pour collecter l'ensemble des informations utiles à l'adaptation du répertoire des emplois et des métiers aux spécificités de la Mauritanie ;

Résultat attendu

Les résultats attendus sont :

- un référentiel des Métiers et des Compétences détaillée par secteur, branche, métiers et emploi est élaborée ;
- Tous les outils adéquats pour collecter les informations utiles et nécessaires sont élaborés (fiches référentielles) ;

Livrables

Les documents énumérés ci-dessous doivent être élaborés en format numérique et en format papier en 3 exemplaires :

- ✓ un référentiel des Métiers et des Compétences;
- ✓ Une assistance pendant de mise en œuvre

Méthodologie

- ❖ Analyse de la Base de Données Actuelle
- ❖ Analyser les CV et les offres d'emploi pour extraire des informations pertinentes sur les compétences.
- ❖ Utilisation de notre API de Parsing pour lire et classifier les données, et de notre API de Tagging pour structurer et enrichir ces données.

Qualification

Cette prestation s'adresse aux bureaux d'études/consultant international qui doivent justifier :

- ❖ D'une riche expérience (10 ans et plus) et des connaissances dans les domaines de la formation et de l'emploi
- ❖ D'une réalisation d'au moins 10 études en formation et en gestion du marché du travail
- ❖ La conduite d'au moins une mission sur la définition des métiers, l'élaboration des répertoires ou le listing des compétences et des métiers ou le diagnostic des métiers et fonctions au sein des entreprises.
- ❖ D'une capacité d'animation d'ateliers et de concertation avec un public diversifié ;
- ❖ D'une expérience Similaire

Le bureau/ le consultant international fournira dans son dossier la liste et les CVs du personnel qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations demandées. Il doit présenter une équipe multidisciplinaire d'experts composée de la manière suivante :

1. Chef de mission, Expert en formation Professionnelle/Méthodologue spécialiste,
  - ❖ Formation Bac+5 en sociologie et/ou de l'ingénierie de formation, ou dans des domaines équivalents,

- ❖ Ayant dirigé au moins 4 missions d'identification des besoins en formation et de diagnostic des fonctions et des postes ;
- ❖ Ayant une bonne connaissance des nomenclatures des emplois et métiers ;

2. Expert métier spécialiste en ingénierie de Formation Professionnelle :

- ❖ Formation Bac+5 en ingénierie de formation, ou dans des domaines équivalents,
- ❖ Ayant une expertise au moins 4 ans en élaboration des contenus de formation, dans plusieurs secteurs économiques
- ❖ Ayant une connaissance approfondie des missions des agences d'emploi, des organisations patronales et ayant une bonne expérience du système de formation professionnelle (en Mauritanie ou à l'étranger).

Volume de l'expertise à mobiliser

Le volume d'expertise à mobiliser pour la réalisation de cette étude est estimé à 60 jours



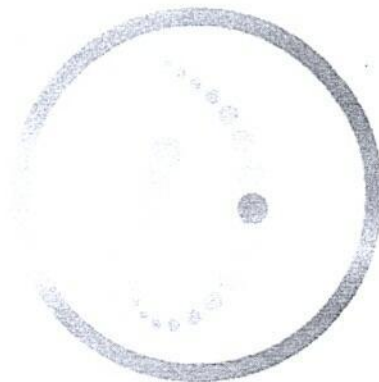
**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

Honneur- Fraternité- Justice

**Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du  
Service Civique**

**Agence Nationale pour l'Emploi TECHGHIL**

**Méthodologie pour l'élaboration d'un référentiel  
des métiers et compétences pour l'Agence  
Nationale pour l'Emploi TECHGHIL**



## 1. Présentation de HrFlow.ai

**HrFlow.ai** est le leader dans le domaine de l'intelligence artificielle appliquée aux données de ressources humaines tels que les données de candidats, demandeurs d'emplois et offres d'emploi. Fondée en 2016 pour répondre aux besoins croissants des entreprises et organismes gouvernementaux en matière de gestion des compétences et placement pérenne de profils et demandeurs d'emplois aux meilleurs offres qui leurs correspondent, HrFlow.ai offre une suite complète de solutions technologiques intégrées.

Hrflow.ai a développé des solutions qui permettent de structurer et analyser les données des CV et des compétences, des offres d'emploi, et d'autres documents RH afin de créer des référentiels de compétences et des parcours de formation adaptés aux besoins des clients et partenaires. .

Notre mission est de rapidement identifier les profils les plus pertinents pour un poste donné et de proposer les offres d'emploi les plus adaptées à un candidat. Nous réalisons cela à grande échelle tout en minimisant les biais de recrutement et de placement, ce qui permet de maximiser le potentiel de chaque personne de manière efficace, rapide et à grande échelle.

## 2. Contexte et Objectifs

**Contexte** : L'ANAPEJ souhaite améliorer l'analyse de sa base de données actuelle des demandeurs d'emploi et des employeurs afin de mieux comprendre les compétences disponibles et les besoins en formation. L'objectif est de créer un **référentiel de compétences** et un **référentiel national pour les formations**.

**Objectifs** :

1. **Analyser la base de données actuelle** : Utiliser des technologies avancées pour analyser les CV et les offres d'emploi présents dans la base de données de l'ANAPEJ.
2. **Créer un référentiel de compétences** : Identifier et structurer les compétences des demandeurs d'emploi pour mieux répondre aux besoins des employeurs.
3. **Établir un référentiel national pour les formations** : Converger l'offre de formation avec les compétences recherchées par les entreprises pour une meilleure adéquation formation-emploi.

## 3. Proposition de HrFlow.ai

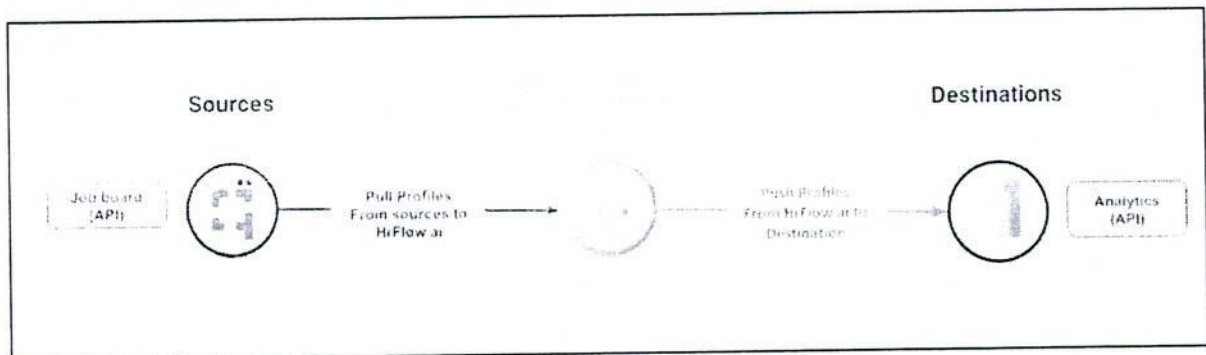
Pour répondre aux besoins de l'ANAPEJ, nous proposons les solutions suivantes :

1. **Analyse de la Base de Données Actuelle**
  - o **Objectif** : Analyser les CV et les offres d'emploi pour extraire des informations pertinentes sur les compétences.
  - o **Moyens** : Utilisation de notre API de Parsing pour lire et classifier les données, et de notre API de Tagging pour structurer et enrichir ces données.
2. **Création d'un Référentiel de Compétences**



- o **Objectif** : Générer un référentiel exhaustif et évolutif des compétences disponibles parmi les demandeurs d'emploi.
  - o **Moyens** : Mise en œuvre de notre API de Tagging pour analyser les profils et créer des blocs de compétences et ainsi un référentiel national, et notre API de Searching pour faciliter la recherche et l'appariement des compétences avec les besoins des employeurs.
- 3. Établissement d'un Référentiel National pour les Formations**
- o **Objectif** : Créer un référentiel qui aligne les offres de formation avec les compétences demandées par les employeurs.
  - o **Moyens** : Utilisation de notre API Asking pour identifier les lacunes en compétences et recommander des parcours de formation adaptés.

### Architecture Talent & Job Funnel pour Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGIL)



Sources Principales	Connecteurs	Data	Actions
Techgil DB	API	Profils	Récupérer les profils depuis la base de donnée de Techghil vers HrFlow.ai.
Destinations Principales	Connecteurs	Data	Actions
Analytics BI Dashboard	API	Profils	Envoyer les profils depuis HrFlow.ai. vers un Microsoft Power BI ou outil de visualisation de données équivalent

## 4. Pourquoi HrFlow.ai est le Partenaire Idéal pour ANAPEJ

1. **Expérience Prouvée** : HrFlow.ai a déjà collaboré avec des grandes organisations telles que le Ministère des Armées, Sanofi, Safran, et Manpower, démontrant notre capacité à fournir des solutions robustes et efficaces à grande échelle.
2. **Technologie Avancée** : Nos solutions reposent sur des algorithmes d'intelligence artificielle de pointe, garantissant des performances élevées en termes de rapidité et de précision.
3. **Intégration Facile** : Avec plus de 200 connecteurs vers des ATS, job boards et CRM, nos solutions peuvent être intégrées rapidement et sans friction dans les systèmes existants et que Microsoft Power Automate et Microsoft BI..
4. **Transparence et Sécurité** : Tous nos services sont documentés et ouverts pour une transparence totale, et nous adhérons strictement aux réglementations sur la protection des données et sommes la seule solution de technologie RH à être citée comme exemple de compliance dans la Réglementation de l'Intelligence Artificielle Européenne.

## 5. Proposition commerciale et planning des Experts

Les prestations se décomposent en deux parties: la partie Build (mise en place initiale du projet) et la partie Run (exploitation et fonctionnement continu). Ci-après un tableau récapitulatif des deux parties:

Nom de l'expert	Poste	Rémunération expert/jour (€)	Contribution totale (Jour-homme)	Coût total (€)
Mouhidine SEIV	CEO	2500	5	–
David Mirabel	Project Manager	800	20	16 000
Abdallahi MEZID	Solution Engineer	700	20	14 000
<b>Total Build</b>				<b>30 000</b>
Traitement IA	Volume	Coût unitaire (€)	Coût total (€)	
API Parsing	158 000	0,06	9 480	
API Tagging	790 000	0,005	3 950	
Workflows	2	5 000	10 000	
<b>Total Run</b>				<b>23 430</b>
<b>TOTAL GLOBAL (HT)</b>				<b>53 430</b>



Les détails des prestations de chaque partie sont présentés dans le devis signé (cf. Annexe 1). Le planning détaillé du projet est présenté également dans l'Annexe 2.

## 6. Éléments Additionnels

HrFlow.ai est reconnue par les professionnels du secteur HR Tech, les professionnels des RH et les laboratoires de recherche en IA. Voici quelques éléments qui montrent notre expertise et notre historique :

1. **Fondée en juin 2016** : HrFlow.ai est située à Paris et à Boston.
2. **Plus de 1 000 clients** : Y compris des organismes gouvernementaux, entreprises de technologie RH, des agences de recrutement, des grandes entreprises et des firmes du Fortune 1000.
3. **Plus de 100 millions de CV traités par an.**
4. **Financement initial de 2,8 millions de dollars en 2018**, avec le soutien de personnalités comme Xavier Niel et les fondateurs de Criteo.
  - o Hrflow.ai fonctionne en fonds propres depuis.
5. **Subvention de 1 million d'euros pour la R&D** du gouvernement français.
6. **32 prix et reconnaissances scientifiques** avec notamment une reconnaissance par Fosway Group - le n°1 des analystes européens des ressources humaines - d'être un leader dans la technologie d'analyse de données RH en 2024.
7. **Plus de 100 articles de presse.**
8. **Une équipe de 35 talents**, dont 21 chercheurs et ingénieurs venant de Stanford, ENS ULM, Facebook, GoPro, CERN, et d'autres de Oracle, Salesforce, Accenture, et Deloitte.

## 7. Témoignages Clients:

### Monoprix: Outbound Sourcing Automation

 HrFlow.ai Customer Story: Monoprix


**+5 million tasks/year**

### Gojob: Recruiter Copilot

 HrFlow.ai Customer Story : GoJob

**+4 388% last 3 years**

### Fed Group: Inbound Sourcing Automation

 HrFlow.ai Customer Story: Groupe Fed

**+1 million applications/year**

### Freework: Talent Copilot

 HrFlow.ai Customer Story: Free-Work

**+300% YoY growth**

## 8. Conclusion

HrFlow.ai est le partenaire idéal pour l'ANAPEJ dans sa mission de promotion de l'emploi des jeunes en Mauritanie. Notre expertise, combinée à nos solutions technologiques avancées, nous permet d'établir un référentiel de compétences et répondre efficacement aux besoins actuels et futurs de l'ANAPEJ. Avec notre expérience, nous sommes prêts à collaborer étroitement pour mettre en œuvre les projets décrits et contribuer au développement des compétences nationales.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Mouhidine SEIV**

**PDG, Fondateur**

Mouhidine SEIV  
Mouhidine SEIV

